

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 224

MONTREAL, LE MARDI 26 SEPTEMBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 18

PERSPECTIVES

La tentation permanente de l'inquisition

Jusqu'où doit aller la «correction» de la presse?

Au moment où s'amorce la campagne référendaire, l'affaire du document attribué à la mouvance du Parti libéral du Québec (PLQ) soulève des questions on ne peut plus névralgiques. Pour les médias, bien sûr, mais aussi pour les partis en cause et les comités en gestation du OUI et du NON.

Toute la journée d'hier, les journalistes de Radio-Canada Jean Bédard (RDD), Bernard Derome (Téléjournal) et autres qui ont eu part à l'imbricatio du mercredi 13 septembre, ont «comparu» devant leurs patrons pour tirer ensemble les choses au clair. Rien n'avait transpiré de ce «procès», en début de soirée, sauf qu'après une dizaine de jours de congé, Jean Bédard est censé reprendre son émission habituelle, en fin d'après-midi. Tant mieux, si tel est le cas.

Toute autre décision serait une reddition sans condition aux pressions inévitables des partis et de leurs dirigeants qui, en période de grande tension, tentent de mettre la presse au pas. Le leur, évidemment, le seul important et vrai. Si, aujourd'hui, le journaliste Bédard et ses collègues sont sanctionnés outre mesure pour une erreur de parcours qui a fait mal à Daniel Johnson et au PLQ, demain, qui écopera à l'excès pour une bavure subie par Jacques Parizeau et le camp du OUI? Et après Radio-Canada, si sensible il est vrai au moindre vent qui sème la panique dans la haute tour montrealaise, quel média devra faire amende honorable à son tour?



Gilles Lesage

Rappelons brièvement les faits, tels que le public les connaît. À l'antenne de RDI (Aujourd'hui du 13), Jean Bédard fait état d'un document qui, dit-il, circule dans des milieux libéraux et propose une réforme constitutionnelle en profondeur. C'est une primeur, à laquelle il apporte des nuances et des bémols. La même information est reprise par le Téléjournal, et liée plus directement au PLQ. M. Johnson fulmine, nie qu'il y ait quelque lien que ce soit entre son parti et ce document, dont on ne connaît ni l'auteur ni la source. Radio-Canada rectifie le tir, corrige son erreur. Mais, plus M. Johnson se dissocie de cette bombe, plus le gouvernement tient la mèche allumée.

Furieux, le PLQ n'est pas satisfait de la correction ou de la rétractation. Il porte plainte officiellement auprès de la direction de Radio-Canada et du CRTC, estimant qu'il faut à tout prix prévenir la répétition de semblable erreur, à un moment aussi névralgique. Faut-il demander pardon à genoux, à quatre pattes, s'imposer le cilice? À l'évidence, il y a eu erreur quelque part, Radio-Canada le reconnaît volontiers, mais est-ce une raison pour se lancer dans de grandes manœuvres qui ressemblent à de l'intimidation et à de l'inquisition?

M. Johnson devrait regarder à côté ou en arrière de lui, tout autant qu'en face

La tentation est là, énorme, permanente. De Duplessis à Parizeau, en passant par Trudeau et Ryan, il n'est guère de chef politique qui n'ait eu à se plaindre de la presse et n'ait tenté de mettre au pas, qui les gauchistes ou les séparatistes de Radio-Canada, qui les magnats de la presse écrite, qui les journalistes commis à la cause souverainiste. Même M. Ryan, alors chef du PLQ et du NON, avait demandé et obtenu que le Conseil de presse du Québec mette sur pied un comité de surveillance, durant les hostilités référendaires du printemps 1980. M. Johnson, qui est allé à l'école de son ancien chef, n'a donc rien inventé, il y a douze jours.

Ce qui étonne toutefois, c'est la virulence que met le chef libéral à pourfendre les pelés et les galeux de qui vient tout le mal, comme dans la fable toujours actuelle, alors qu'il devrait se demander qui a intérêt à couler un document semblable, à ce moment-ci. À l'évidence, il ne provient pas d'un quidam qui se serait amusé à divaguer sur le coin de sa table de cuisine. C'est un expert, tout au moins quelqu'un qui connaît le jargon constitutionnel. Si ce n'est un libéral bon teint, c'est en tout cas quelqu'un qui gravite dans les cercles libéraux, québécois et fédéraux. S'il y a complot et machination, comme M. Johnson a probablement raison de le craindre, il devrait regarder à côté ou en arrière de lui, tout autant qu'en face.

Comme naguère et jadis, la presse est une cible facile, une proie de choix, toujours commode pour les fans et les partisans. En juin, mécontent de la tournure des événements, M. Parizeau s'en est pris lourdement à la concentration de la presse écrite, lui signifiant en quelque sorte: On vous a à l'œil, marchez au pas, sinon! Septembre venu, en maintenant la menace au-dessus de la tête de Radio-Canada, comme une épée de Damoclès, M. Johnson pointe un doigt vengeur vers toute la presse: faites attention, sinon on vous poursuit; et si vous faites erreur, on vous dictera la forme et l'ampleur de la correction.

Comme tout autre organe de presse, Radio-Canada doit battre sa coulpe à l'occasion — qui n'erre pas dans ce métier aux exigences quotidiennes terribles, surtout à la télé et en direct? — mais de là à se mettre une muselière ou une laisse, il y a une marge à ne pas franchir.

Les politiciens ont droit à leur erreur quotidienne. Les messagers aussi, non?

L'ÉCONOMIE

Québec et Toronto traînent de la patte, dit Moody's

PAGE B 2



MONTREAL

Les jeunes médecins rejettent la grève

PAGE A 3



CULTURE

Jimmy Hendrix, le grand sorcier de la civilisation des images

PAGE B 7

Hausse de 17 millions des taxes foncières pour développer le transport en commun

Les maires de la région métropolitaine tentent de contourner le plan Léonard

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Montrealais et banlieusards pourraient se voir imposer une hausse de la taxe foncière de 0,01\$ pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation dès 1996 pour financer le développement du transport en commun dans la région.

Il s'agit d'un des éléments de la contre-proposition que s'apprete à présenter à Québec la Table des préfets et des maires du Grand Montréal. Les élus municipaux ten-

teront ainsi de devancer le ministre des Transports Jacques Léonard, en le limitant dans ses intentions de piger dans le champ foncier pour payer d'éventuels projets de transport.

«On se prend en main», explique Irenée Forget, maire de Terrebonne et préfet de la MRC de Terrebonne. Cette affirmation résume bien l'opinion de bons nombre d'élus qui préfèrent établir eux-mêmes les balises du niveau d'investissement dans le développement plutôt que de se le voir imposer par Québec.

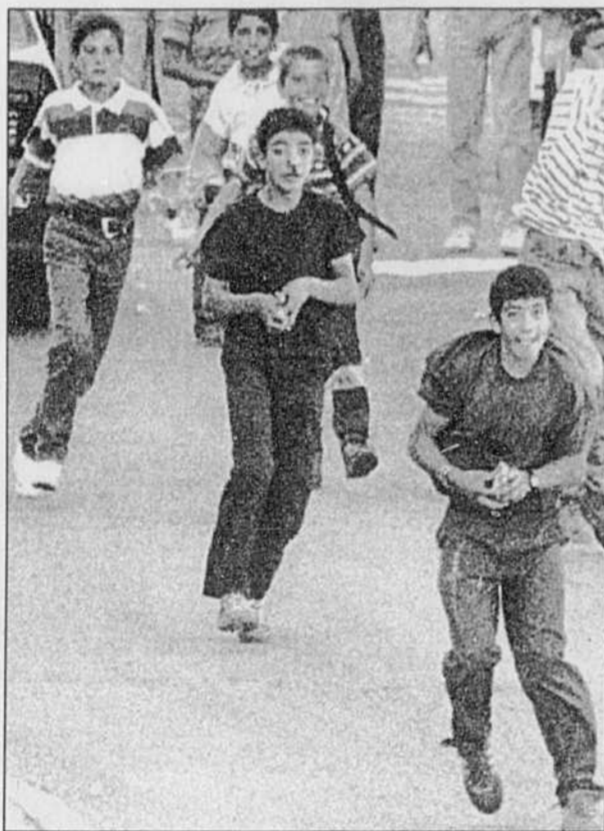
Cette augmentation de la taxe foncière, qui apparait

donc comme un moindre mal, totaliserait annuellement 17 millions de dollars, soit l'équivalent de 0,01\$ par tranche de 100 \$ de richesse foncière pour tout le territoire. Selon le ministère des Affaires municipales, l'évaluation foncière uniformisée s'établit en 1995 à 171 milliards pour les 102 municipalités de la grande région de Montréal. Cette somme de 17 millions constituerait un fonds de développement pour le transport en commun.

Plus largement, le geste des élus municipaux s'inscrit

VOIR PAGE A 10: TAXES

Lendemain d'entente



PHOTOS AP ET REUTERS

DE JEUNES palestiniens ont lancé des pierres et des bouteilles sur des soldats israéliens, hier dans le centre ville de Hébron, en Cisjordanie. L'un des jeunes gens a été immobilisé par un soldat au cours de ces affrontements qui ont débuté au lendemain de la signature d'un accord entre Israël et l'OLP. Nos informations en page A 7.



Les guerres perdues de l'ONU

Les bombardements de l'OTAN en ex-Yougoslavie ont dépossédé encore un peu plus l'organisation internationale de ses pouvoirs et prérogatives

MICHEL TATU
LE MONDE

Les dernières nouvelles en provenance de l'ex-Yougoslavie sont bonnes pour la paix, mais mauvaises pour l'ONU. La formule est caricaturale, mais les bombardements de l'OTAN, conjugués à la «Blitzdiplomatie» de Richard Holbrooke ont pour résultat, entre autres, de déposséder encore un peu plus l'organisation internationale de ses pouvoirs et prérogatives. Déjà pratiquement exclu de la chaîne de commandement militaire, M. Akashi, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU sur le terrain, est plus que jamais coiffé par les cinq pays membres du Groupe de contact et à peine in-

qui étaient autant de missions impossibles.

À propos de la Yougoslavie, les «onusiens» ont rappelé que Boutros Boutros-Ghali avait estimé, en décembre 1991, que les conditions n'étaient pas propices à une opération de maintien de la paix dans ce pays.

Après avoir suivi, à l'époque, le secrétaire général, le Conseil de sécurité a changé d'avis trois mois plus tard, alors que lesdites conditions n'étaient à l'évidence toujours pas réunies. De même, après avoir créé les zones de sécurité en mai 1993, le Conseil a attendu plusieurs semaines avant d'adapter en conséquence le mandat de la Forpronu, et surtout il n'a envoyé que 7600 Casques bleus supplémentaires au lieu des 34 000 jugés nécessaires. L'échec de l'ONU est avant tout l'échec des gouvernements membres, qui ont beaucoup trop tardé à élaborer une stratégie cohérente.

Cela dit, les «onusiens» se sont installés dans une routine tout aussi vicieuse que le cercle dans lequel s'étaient enfermés leurs mandats. Cette routine a eu ses aspects nobles, avec l'action humanitaire poursuivie envers et contre tout, et la présence de ces soldats-diplomates dont chacun devait se montrer aussi stratège qu'un général. Mais on préfère ne pas aller au-delà et honorer ceux qui ont payé de leur vie ce non-combat plutôt que dénoncer les humiliations infligées.

Quant aux diplomates de l'ONU, coincés entre leur bureaucratie new-yorkaise et l'extrême des textes, ils font grise mine devant tout ce qui est venu rompre leur routine ces derniers temps: l'offensive croate en Krajina et les



Les «onusiens» maintiennent comme un tabou le principe d'«impartialité»

«Il faut qu'on décide une fois pour toutes», dit le CPQ

88% des chefs des grandes entreprises voteront NON

90% croient qu'un OUI entraînerait des coûts importants

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

Les chefs des grandes entreprises québécoises souhaitent un résultat référendaire assez catégorique pour que le «noyau dur» du mouvement souverainiste ne puisse plus jamais ressusciter le débat. Et les patrons des plus importantes entreprises de la province ne laissent planer aucun doute sur leurs propres intentions de vote: ils se disent pour le NON à 88 % et 90 % d'entre eux croient qu'un OUI entraînerait des coûts importants pour le Québec.

Voilà ce qui ressort d'un sondage dévoilé hier par le Conseil du patronat du Québec (CPQ), sondage effectué du 11 au 19 septembre auprès de 300 chefs d'entreprises, y compris les présidents des 100 entreprises privées les plus importantes de la province.

Ils s'agit de la première enquête d'opinion menée par

VOIR PAGE A 10: CPQ

LE RÉFÉRENDUM AUJOURD'HUI

- L'éditorial de Lise Bissonnette: Écraser..... A 8
- La chronique de M. Venne: La vérité des patrons..... A 10
- Les propos de Laurent Beaudoin scandalisent la Confédération des cadres.. A 4
- «Nous avons dépassé le point de non-retour», dit Lucien Bouchard..... A 6
- André Ouellet jure que les pensions de vieillesse sont protégées..... A 6
- Tous les Québécois sont des immigrants, soutient Daniel Johnson..... A 6

Vers une armée de l'ONU

Les Nations unies doivent améliorer et accélérer la capacité de réaction des forces de paix, estime Ottawa

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

Comment l'ONU pourrait-elle intervenir plus rapidement en cas d'urgence, lorsque des conflits éclatent dans le monde?

Le Canada, qui s'était engagé l'année dernière à tenter de répondre à cette question, présentera aujourd'hui un certain nombre de propositions qui pourraient mener, éventuellement, à la création d'une force militaire onusienne permanente.

Dans son discours devant la 50e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le ministre des Affaires étrangères André Ouellet dévoilera le résultat d'une large consultation menée depuis février 1995 auprès de spécialistes des questions de maintien de la paix afin d'examiner les options possibles, et il soumettra à l'Assemblée générale un certain nombre de recom-

VOIR PAGE A 10: OTTAWA

INDEX	MÉTÉO
AgendaB6	Montréal
Avis publicsB6	Nuageux, 70 % de probabilité d'averses le matin, 30 % par la suite. Max: près de 16
ClasséesB5	Québec
CultureB8	Nuageux avec 70 % de probabilité d'averses. Max: 15
ÉconomieB2	Détails en B 5
ÉditorialA8	
Le mondeA7	
Mots croisés.....B6	
Les sportsB5	

VOIR PAGE A 10: ONU

Qu'arrivera-t-il à la langue française après le référendum

Après un
NON
nous serons
condamnés...

- à assister, impuissants, au déclin du français à Montréal;
- à laisser Ottawa continuer à désinformer nos immigrants en leur cachant que les Québécois forment un peuple distinct et en leur laissant entendre qu'il n'est pas nécessaire qu'ils fassent des efforts pour s'intégrer à la société québécoise;
- à laisser les cours fédérales continuer à faire des trous dans la loi 101 et à élargir encore l'accès à l'école anglaise par la porte d'en arrière.

**SURTOUT, LE NON, C'EST UNE INVITATION
À FAIRE DES QUÉBÉCOIS UN PEUPLE
FOLKLORIQUE.**

« Quand vous me regardez et m'écoutez parler en anglais, vous savez que je suis distinct. Tout le monde knows that I'm French when I speak English. »

- Jean Chrétien, le 12 septembre dernier.

Bref, après un **NON**, être « distinct » voudra dire: parler anglais avec un accent!

Avec un
OUI
nous
pourrons...

- éviter que les francophones deviennent minoritaires à Montréal;
- contrôler complètement notre immigration et aider les néo-Québécois à s'intégrer à notre société;
- immédiatement augmenter la place du français au Québec puisque toutes les entreprises réglementées par le fédéral devront enfin donner la prédominance au français.

SURTOUT, NOUS SERONS RESPECTÉS.

Tant que nous serons une minorité, nous serons traités comme une minorité.

Avec un **OUI**, enfin majoritaires, nous vivrons dans un pays où, par exemple, le capitaine des Canadiens de Montréal trouvera tout à fait normal de respecter la langue de la majorité.

Vous désirez en savoir plus long?

Procurez-vous *Le coeur à l'ouvrage*, disponible partout à travers le Québec.

**À l'avenir,
nous dirons**

OUI!


Le Conseil
de la SOUVERAINETÉ
du Québec

LE DEVOIR

MONTREAL

La guerre des gangs de motards

48 heures de répit

Serge Barbeau attribue cette brève accalmie à la formation d'un groupe d'intervention conjointe SQ-SPCUM

KATIA GAGNON
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le directeur général de la Sûreté du Québec, Serge Barbeau, estime que la guerre que se livrent des gangs rivaux de motards criminalisés connaît une accalmie depuis la formation du groupe conjoint d'intervention de la SQ et du service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

«Le dernier incident, depuis que le groupe conjoint s'est activé, c'est une bombe qui a été désamorcée, dans la nuit de samedi, alors que la semaine dernière, on en avait tous les jours, même plus qu'une par jour», a-t-il indiqué lors d'un point de presse hier.

M. Barbeau et le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, prononçaient tous deux une allocution

hier matin devant près de 200 policiers venus de 12 pays, réunis en congrès à Québec, tous spécialisés dans les enquêtes sur les motards criminalisés.

Une réunion qui coïncide justement, ont-ils observé de concert, avec une recrudescence importante des activités de ces groupes au Québec. Ce genre de rencontre est d'ailleurs tenu totalement secrète, d'habitude, mais la pression des médias a permis une présence des journalistes à l'ouverture du congrès.

La tâche des policiers est cependant loin d'être terminée, ajoute toutefois M. Barbeau d'un même souffle. «Il y a loin de la coupe aux lèvres, même si nous avons connu 48 heures assez tranquilles», dit-il.

Cette relative tranquillité montre bien, selon le directeur de la SQ,

que c'est en collaborant que les policiers seront les plus efficaces. «Plus la toile qu'on va tisser autour des motards criminalisés va être serrée, plus on va mettre fin à toutes sortes d'activités illégales qui alimentent leur fonds monétaire», commente-t-il.

D'où la nécessité, selon lui, de faire appel à leurs collègues des États-Unis et d'Europe. «Les groupes sont beaucoup plus structurés, plus raffinés, plus riches et bénéficient de plus de liens internationaux», ajoute-t-il.

De son côté, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a tenu à rappeler devant les policiers que Montréal reste toujours «une des villes les plus sécuritaires du monde».

«Les gens doivent réaliser ça: moins il y a de violence, plus il y a

de publicité autour de cette violence», dit-il.

M. Ménard s'est d'ailleurs montré plus ouvert qu'à l'habitude sur la question de la loi anti-gang, invitant même les défenseurs d'une telle loi à l'écrire et à la lui soumettre.

«Faites m'en une, je jugerai, a-t-il lancé lors d'un point de presse suivant son allocution. Je vais cesser de critiquer l'idée et je vais demander: quelle loi anti-gang?»

La difficulté de la rédaction d'une telle loi réside, selon M. Ménard, dans la définition de ce qu'est un groupe de crime organisé. «Si elle est trop vaste, elle va attraper des groupes qu'on ne vise pas et sera déclarée contraire à la Charte. Si elle est trop précise, j'ai peur que la preuve ne soit plus compliquée», explique-t-il.



Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, et le directeur général de la Sûreté du Québec, Serge Barbeau, passent devant une rangée d'officiers formés de membres de la police de Québec, de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada, peu après qu'ils se furent adressés à un groupe de 200 policiers réunis à Québec pour discuter de la lutte aux bandes de motards criminalisées.

PHOTO PC

À la mémoire de sœur Gamelin

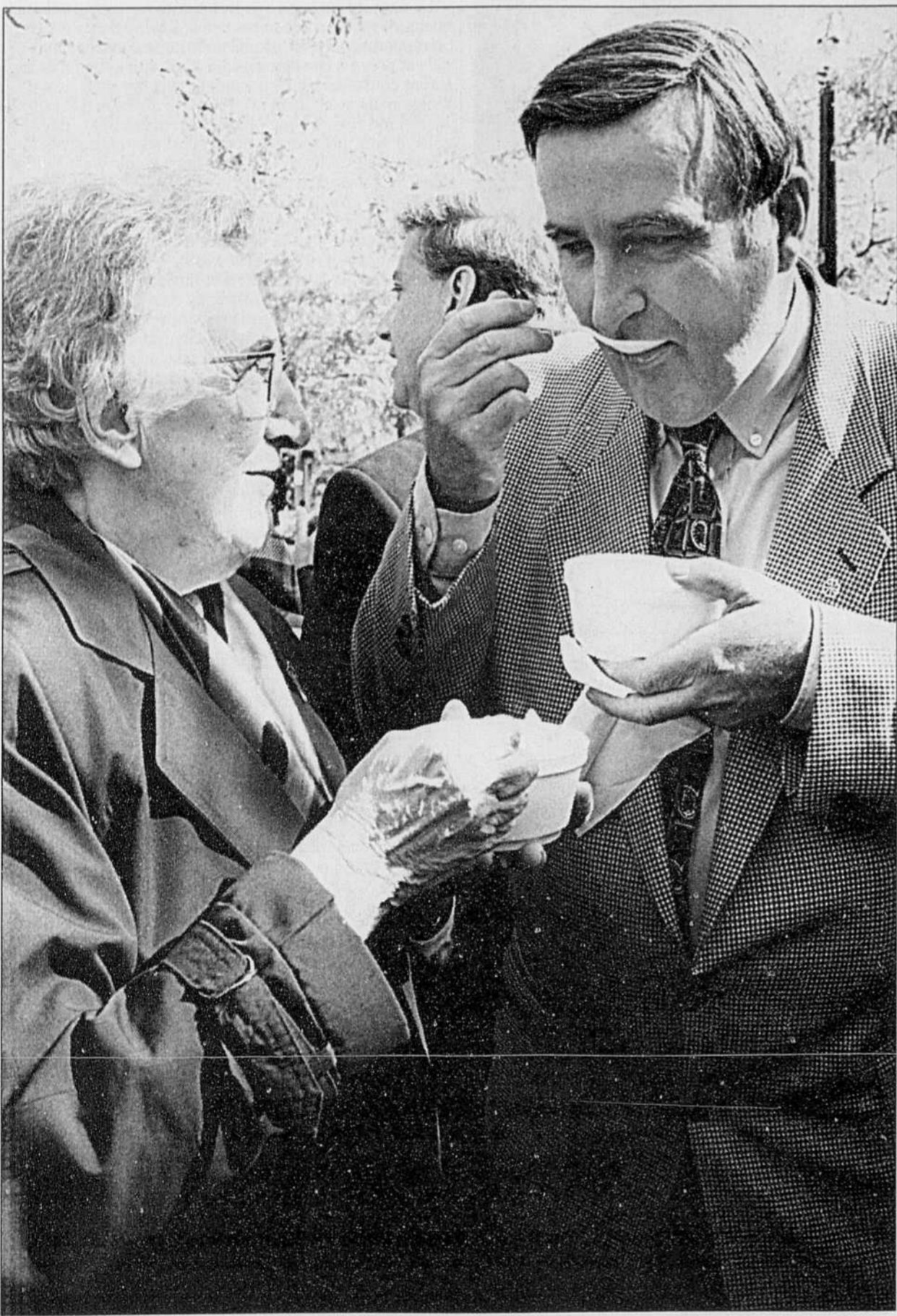


PHOTO JACQUES GRENIER

SŒUR FRIGON et le maire de Montréal, Pierre Bourque, ont pris un bol de soupe à la mémoire d'Émilie Gamelin, hier à l'ancienne place Berri, dorénavant appelée place Émilie-Gamelin. C'est à cet endroit, délimité par les artères Sainte-Catherine, Saint-Hubert, Berri et Maisonneuve, qu'Émilie Gamelin a fait construire, en 1843, l'Asile de la Providence. Sœur Gamelin a initié, au cœur du centre ville, une «œuvre de la soupe populaire» qui a duré pendant 120 ans. Au cours de cette période, des dizaines de millions de bols de soupes ont été distribués aux plus démunis.

La bavure

La SRC poursuit son enquête

PRESSE CANADIENNE

Les patrons de l'information de Radio-Canada ont entendu, hier, les témoignages d'employés invités à donner leur point de vue relativement à la bavure qui a conduit le télédiffuseur à lier un document controversé au Parti libéral du Québec, le 13 septembre dernier. Selon nos informations, ils n'ont pas terminé et entendront d'autres personnes dans les prochains jours.

La direction de la SRC n'a émis aucun commentaire hier sur le déroulement de la journée. Elle n'a pas voulu confirmer que le journaliste Jean Bédard, analyste politique pour le Réseau de l'information, en congé depuis le 14 septembre, serait au travail aujourd'hui, même si les informations allaient dans ce sens.

M. Bédard, qui aurait passé de deux heures avec

ses patrons hier, et trois autres journalistes, avaient été informés la semaine dernière qu'ils pourraient faire l'objet de mesures disciplinaires. La direction avait, la semaine dernière, invité M. Bédard à rester chez lui jusqu'à la tenue de l'enquête mais avait bien signifié qu'il ne s'agissait aucunement d'une sanction.

Le 13 septembre dernier, Jean Bédard, un des journalistes les plus chevronnés de la SRC, faisait état d'un document pronant, après un NON au référendum, un Québec spécifique et bilingue. Si M. Bédard ne liait pas explicitement le document au Parti libéral du Québec, la manchette du téléjournal de 22h était moins subtile et liait carrément le document au PLQ. Le 14 septembre, le télédiffuseur se rétractait. Le PLQ avait par ailleurs, le 14, envoyé une mise en demeure à la SRC dans laquelle elle enjoignait la SRC de se rétracter.

La bataille contre les médecins spécialistes

Les jeunes médecins rejettent le recours à la grève

Mais ils envisagent toujours des recours juridiques si Québec entérine l'entente du 14 septembre

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

La Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) entend aller de l'avant dans sa lutte contre l'adoption de l'entente intervenue entre le ministre québécois de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), malgré le rejet par ses membres, hier d'une proposition de grève générale illimitée.

À l'issue d'une journée d'étude tenue au Palais des Congrès, à Montréal, le président de la Fédération, Denis Soulières, a réitéré sa menace d'entamer des recours juridiques si le conseil des ministres entérine mercredi, tel que prévu, l'entente du 14 septembre dernier. Celle-ci prévoit de geler à 1,277 milliards la somme dévolue aux 7200 médecins spécialistes du Québec, en sabrant, à compter du 1er octobre prochain, jusqu'à 30 % du revenu brut des jeunes médecins. Selon M. Soulières, l'entente manque aux principes fondamentaux de justice et d'équité, en faisant assumer 50 % des compressions par les jeunes spécialistes, alors que 89 % des membres actuels de la FMSQ se trouvent épargnés par ces mesures.

«Les mesures convenues avec la FMSQ ne font qu'institutionnaliser une politique qui est celle de dire que les jeunes valent moins que les autres dans la société québécoise. Quand les ministres vont voter, ils le feront sur des mesures qui ne touchent pas que les jeunes médecins mais tous les jeunes Québécois», précise le jeune président.

La motion de grève, présentée par un membre de la Fédération, a été rejetée par 405 voix contre 139, avec 68 abstentions. Elle exprime selon M. Soulières le respect des jeunes médecins pour la population, et n'indique nullement qu'ils jugent désormais moins répréhensible la proposition gouvernementale.

En plus des mesures juridiques envisagées, la FMRQ, qui regroupe actuellement quelque 1500 personnes, n'exclut pas de négocier directement les conditions de travail de ses membres avec le ministère, indépendamment du FMSQ. Cette hypothèse apparaît d'autant plus sé-

rieuse que la rémunération différentielle à la baisse, pour les jeunes spécialistes, ne constitue pas la seule pomme de discorde aux yeux de M. Soulières. Plus fondamentalement, c'est la possibilité pour les jeunes d'exercer la profession médicale qui se trouve selon lui menacée.

A cet égard, une hypothèse présentée jeudi dernier à la Table de concertation sur la répartition de l'effectif médical québécois, par le sous-ministre André Gauthier, inquiète au plus haut point les jeunes spécialistes. Dans le but d'empêcher une hausse du nombre de médecins spécialistes, pourrait ainsi être remise en question «la possibilité qu'ont actuellement tous les nouveaux médecins de s'inscrire à la RAMQ (Régie d'assurance-maladie du Québec) comme médecin participant», ce qui permettrait de «contrôler l'accroissement de l'effectif médical à la sortie des programmes de formation plutôt qu'à l'entrée».

Les jeunes spécialistes se réuniront de nouveau jeudi afin de discuter de ces scénarios.

L'entente manquera aux principes fondamentaux de justice et d'équité

EN BREF

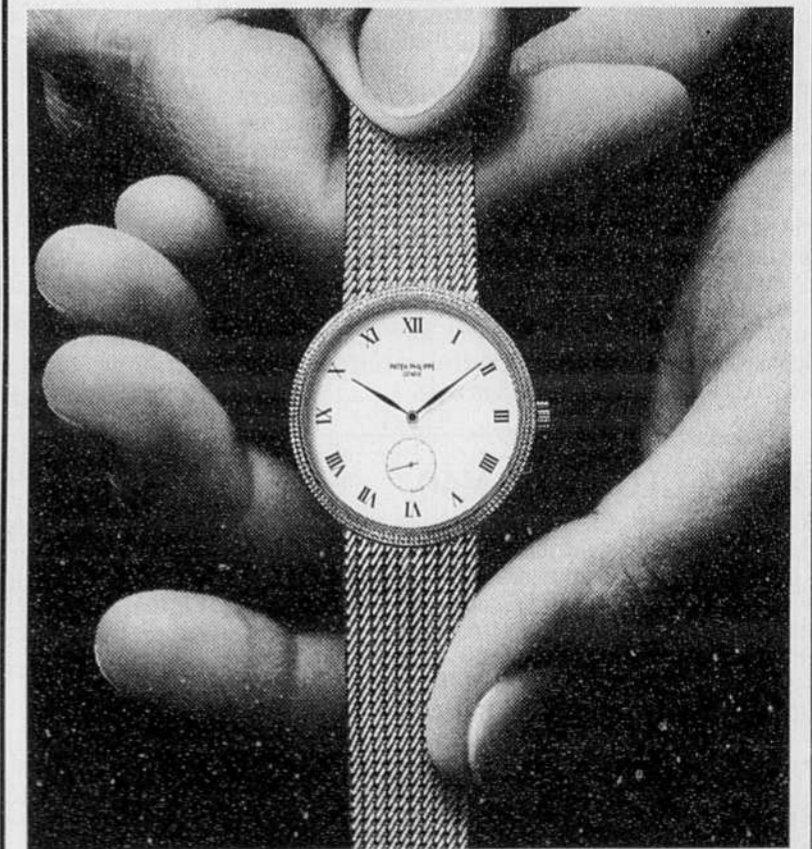
DRAME FAMILIAL

(PC) — La Sûreté du Québec (SQ) enquête pour déterminer les circonstances de ce qui semble être un meurtre et un suicide survenus tôt hier matin sur le pont Champlain, à Montréal. Vers 4h30, les patrouilleurs ont découvert une jeep abandonnée sur le pont mais ce n'est qu'à la levée du jour qu'ils ont aperçu deux corps gisant sur une piste cyclable située en bas du pont. Les victimes sont un homme de 29 ans et son fils de 4 ans. Selon la première hypothèse retenue, l'homme se serait élané dans le vide entraînant son fils avec lui. Il était divorcé depuis deux ans et partageait la garde de l'enfant qu'il allait reconduire chez son ex-conjointe tous les lundis matins.

CAMPAGNE CONTRE LA FRAUDE À LA STCUM

(PC) — La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) a lancé hier une campagne d'information et de surveillance pour faire échec aux usagers qui négligent de payer leur passage. Le phénomène, qui serait le fait de 6 à 7 % de la clientèle, selon la direction de la STCUM, et de plus 20 %, selon les chauffeurs, prive l'entreprise de revenus annuels de 5 à 10 millions. Au cours des deux prochaines semaines, les usagers auront sous les yeux des affiches sous le thème «Frauder est un geste gratuit qui pourrait vous coûter cher». Jusqu'au 10 octobre, des agents de surveillance en uniforme remettront des contraventions de courtoisie aux usagers qui acquitteront le prix de leur billet après leur intervention. Mais ensuite et pendant six mois, ce sont des contraventions assorties d'amende variant de 150 \$ à 500 \$ que des agents en civil distribueront aux contrevenants.

PATEK PHILIPPE
GENEVE



Exclusif chez

KAUFMANN de SUISSE

BIJOUX ET MONTRES - DEPUIS 1954

2195 Crescent, MONTREAL, H3G 2G1 (514) 848-0595

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC H2Y 3K2

Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 845-8000

La maîtrise des intangibles

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

LE CHOCOLAT PRÉFÉRÉ AU SEXE

Toronto (PC) — Bien des Canadiens se disent plus excités par une visite chez le chocolatier que par une escapade coquine dans la chambre à coucher. Dans un sondage réalisé pour le compte de l'Association canadienne des confiseurs, on a demandé aux répondants: «Qu'aimeriez-vous avoir le plus régulièrement: du sexe ou du chocolat?» Près de 38% des répondantes ont choisi le chocolat; 30% des hommes sont du même avis. Par province, c'est au Québec que les répondants ont le plus préféré la friandise au sexe — 74% des Québécois ont opté pour le chocolat, qualifié par 15% d'entre eux de «pure extase». À l'autre bout du spectre, 80% des répondants de Nouvelle-Écosse ont préféré les plaisirs sous les draps aux délices du palais. La firme Decima Research a interrogé 1401 adultes; la marge d'erreur du sondage est de 2,6%, 19 fois sur 20.

LES EFFRACTIONS EN BAISSÉ

Ottawa (PC) — Le taux d'introduction par effraction au Canada a reculé pour la troisième année consécutive l'an dernier, tombant à son niveau le plus bas depuis 1989, a révélé hier Statistique Canada. Le nombre d'introductions par effraction est passé à 1326 pour 100 000 habitants, soit une baisse de 6% par rapport à 1993. La majorité, soit 60%, a été perpétrée dans des résidences privées, 28% dans des entreprises et le reste dans d'autres lieux comme les écoles, les centres communautaires, les garages et les hangars. Environ 81% de ces crimes se sont faits avec un recours à la violence. Comme par les années précédentes, l'introduction par effraction constituait une forte proportion de tous les crimes signalés, représentant plus de 15% des infractions au Code criminel et 25% de tous les crimes contre les biens. Dans la plupart des cas rapportés, il y a eu des biens endommagés (71%) et volés (81%). À l'échelle provinciale, le taux d'introduction par effraction a diminué dans toutes les provinces et territoires entre 1991 et 1994, sauf au Manitoba et au Yukon. Au Québec, la diminution a été de 22%.

MIRACLE DU LAIT À OTTAWA?

Ottawa (AFP) — Une statue du dieu hindou Ganesh censée boire du lait attire depuis trois jours des centaines de personnes dans une résidence de la banlieue d'Ottawa. Mamta Deecker, une habitante de Nepean, en Ontario, a expliqué qu'elle avait offert jeudi dernier une cuillerée de lait à une statue à tête d'éléphant du dieu hindou Ganesh se trouvant chez elle, ajoutant que le lait avait aussitôt disparu. Au moins 500 membres de la communauté hindoue de la région d'Ottawa se sont déjà rendus à la résidence de Mamta et Gordon Deecker pour se prosterner devant la statue et lui offrir du lait. «Pour ceux qui ont la foi, c'est un miracle», a affirmé l'un des visiteurs, Joginder Singh. «Nous accueillons les gens aussi longtemps qu'il [le dieu Ganesh] va continuer à boire», a déclaré Mme Deecker. Des cas similaires de statues de divinités hindoues ayant bu du lait ont été signalés récemment à New Delhi ainsi qu'en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis, en Australie et à Hong Kong.

UN JARDIN ZEN À HULL

Hull (PC) — Un jardin japonais zen traditionnel a été inauguré hier au Musée canadien des civilisations à Hull. Le prince Takamado du Japon et Shunmyo Masuno, l'architecte-paysagiste et moine bouddhiste qui a conçu le jardin, ont participé à cette cérémonie. Ce jardin réunit symboliquement le pavillon des collections à celui des expositions du Musée. Tous les matériaux utilisés dans le jardin sont d'origine canadienne. Les roches de la chute sèche proviennent d'une ferme ontarienne. Les arbres et arbustes du jardin viennent de pépinières locales.

L'UKRAINE CRIE À L'AIDE

Kiev (AFP) — Le gouvernement ukrainien souhaite que les pays occidentaux prennent une décision cet automne sur l'aide accordée à Kiev pour fermer la centrale accidentée de Tchernobyl, a rapporté hier l'agence Interfax. En l'absence d'une décision, l'Ukraine devra décider elle-même du sort de la centrale nucléaire «avec ses propres possibilités financières et techniques», selon le programme d'action du gouvernement transmis aux députés, qui l'examineront le 3 octobre. Deux réacteurs, le premier et le troisième, sont encore en exploitation dans la centrale de Tchernobyl, dont le quatrième bloc avait explosé le 26 avril 1986, provoquant la plus grande catastrophe de l'histoire du nucléaire civil. Le président ukrainien Léonid Kouchma a promis en avril dernier de fermer la centrale avant la fin du siècle, à condition de recevoir une aide technique et financière des pays occidentaux. Plusieurs rencontres entre experts du G7 et responsables ukrainiens n'ont pas permis aux parties de se mettre d'accord sur la liste des travaux à effectuer et sur leur coût. Les experts ukrainiens chiffrent à 4,4 milliards de dollars l'aide nécessaire pour fermer Tchernobyl.

B. B. CHEZ LE PAPE

Cité du Vatican (AFP) — L'actrice française Brigitte Bardot sera reçue demain par Jean-Paul II qui lancera un appel au respect des animaux, a indiqué hier un porte-parole de l'association italienne pour la défense des animaux. Le pape adressera son message à une délégation internationale d'associations de défense des animaux et de la nature venant de nombreux pays européens ainsi que des États-Unis et du Canada. La délégation avait demandé de pouvoir rencontrer le souverain pontife dans le cadre de la «Journée mondiale de l'animal» à l'occasion de la Saint-François d'Assise, célébrée chaque année le 4 octobre. L'audience a été avancée en raison du voyage du pape à New York et aux États-Unis du 4 au 9 octobre prochains. Brigitte Bardot a été invitée en tant que présidente de la fondation qui porte son nom.

POUR LA GLOIRE DE MAO

Pékin (Reuters) — Une trentaine d'ouvriers, une dizaine de policiers, six pelles mécaniques et une grue ont été mobilisés hier à Pékin pour accrocher un nouveau portrait de Mao Tsetung sur la place Tiananmen. Le portrait du Grand Timonier, qui domine l'entrée de la Cité interdite, est changé chaque année à l'occasion de la fête nationale le 1er octobre, jour où, en 1949, Mao Tsetung s'est tenu la pour proclamer la naissance de la république populaire de Chine. Au moment où le portrait flambant neuf a été installé, des dizaines de fontaines se sont mises à couler sur la place. Elles resteront ouvertes pendant toute la durée des cérémonies de la fête nationale.

MAJOR A PERDU SON CHAT

Londres (Reuters) — Le chat du 10 Downing Street, Humphrey, a disparu et le porte-parole du premier ministre britannique John Major, Tim Hunt, a avoué hier au très sérieux quotidien Times «craindre le pire». Il se pourrait en effet que le chat de la résidence des premiers ministres britanniques, mis à la diète il y a deux ans pour insuffisance rénale, soit décédé durant son escapade.

Incitation à s'engager en faveur du NON

Le geste de Bombardier scandalise les cadres

Des manœuvres d'intimidation «outrageantes» juge la Confédération nationale des cadres du Québec

PRESSE CANADIENNE

Sherbrooke — La Confédération nationale des cadres du Québec réagit avec «stupeur» et «indignation sans bornes» aux pressions qu'aurait exercées la haute direction de Bombardier sur ses cadres afin qu'ils se dévouent personnellement et financièrement en faveur du NON dans la présente campagne référendaire.

Réagissant à l'information publiée la semaine dernière dans *La Tribune*, le directeur général de cette confédération qui regroupe plus de 16 000 cadres au Québec, Jean Perron, déclare trouver scandaleuse l'attitude de la haute direction de Bombardier, dont sept représentants rencontreraient sur une base individuelle chaque cadre de la compagnie afin d'obtenir son adhésion au NON.

«Penser qu'à notre époque encore, une entreprise s'arroge le droit de s'immiscer dans la vie privée de ses employés et d'enfreindre leur liberté de pensée, c'est proprement révoltant! Pire encore: non seulement incite-t-on les cadres à se ranger du côté du camp du NON, mais en plus on ajoute l'affront à l'injure en «invitant» ces cadres à contribuer financièrement à la caisse du NON. Ça n'a vraiment pas de bon sens!»

Selon M. Perron, «une telle situation met en lumière la fragilité des cadres. En effet, les cadres n'étant protégés par aucun syndicat, les employeurs ont beau jeu de les menacer, voire de mettre ces menaces à exécution lorsque les temps deviennent durs. Pourtant, les cadres sont les piliers sur lesquels repose toute la mécanique de l'entreprise ou de l'organisme et leur travail est souvent inestimable. Or, qu'une entreprise comme Bombardier, dont les profits sont assez substantiels, s'abaisse à tenter de manipuler ses cadres démontre, sans l'ombre d'un doute, le peu d'estime qu'elle leur porte».

Sur sa lancée, M. Perron poursuit en soulignant que «nous ne sommes pas une république de bananes, que je sache, et les gens ont droit à leur liberté d'opinion sans qu'on leur force la main, de quelque manière que ce soit. Les manœuvres d'intimidation de Bombardier sont outrageantes».

Cette confédération nationale regroupe des cadres qui œuvrent dans des entreprises des secteurs parapublic, péripublic et privé.

La confédération se réserve la possibilité d'écrire à Bombardier si, note M. Perron, l'évolution de ce dossier l'amène à croire qu'un tel geste serait nécessaire.

Conseil international de contrôle du Saint-Laurent

Pas de consultation prévue au Québec

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Conseil international de contrôle du Saint-Laurent n'a pas l'intention, du moins pour l'instant, de tenir une consultation au Québec sur son projet de diminuer le débit du lac Ontario pendant la crue de l'Outaouais, ce qui pourrait nuire à la fraie printanière en plusieurs endroits du fleuve.

C'est ce qu'a précisé hier au Devoir le nouveau commissaire Pierre Béland, de la Commission mixte internationale (CMI), à la fin des assises annuelles de cet organisme à Duluth, au Michigan.

Toutefois, précise M. Béland, un biologiste bien connu pour ses travaux sur les bélugas du Saint-Laurent, rien n'empêche la commission internationale, responsable des eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis, de demander au Conseil international de contrôle de consulter davantage et même de s'intéresser de plus près aux besoins du Québec dans ce domaine.

«Si on décide qu'ils n'ont pas assez consulté, dit-il, on peut les renvoyer voir le monde.»

Le Conseil international de contrôle a tenu des audiences spécifiques sur son projet dans quatre villes, soit deux en Ontario et deux aux États-Unis. Il a discuté de son projet lors de ses assises annuelles à Dorval mais ce n'était pas des audiences consacrées au projet de régulation, comme il en a tenu des deux côtés de la frontière canado-américaine.

Le Comité, précise M. Béland, doit remettre dans quelques mois un «document» à la CMI, pas exactement un rapport mais plutôt un bilan de cette consultation. Ce qui est prévu à ce stade-ci, dit-il, c'est que les Québécois seront consultés sur ce document, une fois qu'il aura été rédigé mais avant, bien avant qu'une décision soit prise. M. Béland précise que plusieurs représentants québécois se sont présentés récemment aux audiences de Cornwall et de Kingston pour faire valoir les besoins québécois dans ce dossier.

Certains groupes ont demandé au Conseil international de tenir des consultations au Québec puisque 98% du fleuve coule dans la province francophone. L'entente internationale de 1909 sur les eaux limitrophes vise les Grands Lacs et la seule portion fluviale qui s'arrête aux portes du Québec, soit jusqu'aux ouvrages hydro-électriques de Massena (NY) et de Cornwall.

Selon M. Béland, le projet du Conseil international est bénéfique pour l'environnement puisqu'il entend ajouter les besoins des navigateurs de plaisance et ceux de l'environnement aux trois critères traditionnels de gestion des eaux fluviales. Ces critères se limitaient, dans l'ordre, à la navigation commerciale, à la production hydro-électrique et au bien-être des riverains (inondations et étiages).

Le nouveau commissaire a par ailleurs refusé, faute de posséder à fond le dossier, de commenter l'introduction systématique de saumons du Pacifique dans les eaux des Grands Lacs, et en particulier du lac Ontario, aux portes du Québec. Le Québec stérilise depuis quelques années les salmonides d'origine étrangère qu'il enseme dans le fleuve pour ne pas menacer ses rivières à saumons ou des signes de concurrence inter-espèces ont été relevés.

Publicité sur le tabac

Marleau n'a pas l'intention de sonder l'industrie

Elle ne souhaite pas passer encore une fois sept ans devant les tribunaux

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La ministre fédérale de la Santé, Diane Marleau, n'a pas l'intention de consulter l'industrie du tabac sur ce qu'elle entend faire dans le dossier de la publicité sur les cigarettes.

Mme Marleau n'a pas voulu dire hier dans quelle mesure l'industrie aurait son mot à dire dans la préparation d'un nouveau projet de loi visant à contrôler la publicité sur les produits du tabac, maintenant que la Cour suprême a jugé inconstitutionnelle l'interdiction fédérale qui existait depuis quelques années à ce chapitre.

Les associations de protection des droits des non-fumeurs souhaitent ardemment que le gouvernement fédéral revienne à la charge et interdise à nouveau toute publicité sur le tabac en se servant de la loi sur les produits dangereux. De cette façon, l'intervention d'Ottawa serait conforme à la constitution, croit-on.

Le président de l'Association des médecins pour un Canada sans fumée, David Esdaille, soutient qu'il est absurde de classer les jouets bourrés de diverses matières parmi les produits dangereux, alors que les cigarettes ne sont même pas visées par la loi.

Il ajoute que les produits pharmaceutiques réputés guérir des maladies liées à l'usage du tabac ne peuvent faire l'objet de publicité, mais que les produits qui causent ces maladies peuvent, eux, être publicisés depuis que le jugement de la Cour suprême est tombé.

Porte-parole de l'industrie du tabac, Rob Parker, déclarait la semaine dernière qu'il s'attendait à ce que le gouvernement «tente de revoir la loi en consultation avec nous».

Mais quelle que soit la tangente choisie par le gouvernement dans ce dossier, Mme Marleau a affirmé qu'elle souhaitait «ne pas passer encore une fois sept ans devant les tribunaux».

La semaine dernière, la Cour suprême jugeait inconstitutionnelle l'interdiction fédérale de faire de la publicité sur le tabac en vertu de la liberté d'expression garantie par la Charte des droits, mais en même temps ouvrait une porte à Ottawa en disant que certaines restrictions pouvaient être apportées à cette liberté.



Des fleurs avaient été déposées hier à l'endroit où deux des quatorze victimes d'un jeune tireur fou ont été trouvées, Cuers, dans le Var.

La tuerie de Solliès-Pont et de Cuers

Une folie meurtrière inexplicable

Cuers (Reuters) — Les enquêteurs tentaient hier de comprendre les raisons de l'accès de folie meurtrière d'Éric Borel, un adolescent de 16 ans qui a tué 13 personnes samedi et dimanche dans deux villages du Var et s'est suicidé.

Le bilan de la tuerie en deux actes de Solliès-Pont et de Cuers s'est alourdi hier à 14 morts après le décès de deux des sept blessés hospitalisés la veille.

Rodolphe Incorvailla, 59 ans, qui avait reçu une balle dans la tête, est décédé dans la matinée. Le décès d'Alan Guillemette, 17 ans, annoncé prématurément par les gendarmes, a été confirmé par l'Assistance publique peu avant 17h GMT.

Sur le terrain, les gendarmes se sont efforcés de reconstituer le scénario du drame et de mieux cerner la personnalité d'Éric Borel, décrit comme un adolescent renfermé et taciturne qui avait récemment perdu son père.

Selon le maire de Cuers, Guy Guigou, citant des gendarmes chargés de l'enquête, un portrait d'Hitler, ainsi que des livres et des brochures néonazies, ont été trouvés au domicile familial à Solliès-Pont. Sans confirmer ces découvertes, le commandant de gendarmerie Lucien Simonnet a souligné

lors d'une conférence de presse qu'une croix gammée avait été retrouvée sur la porte de la chambre du jeune homme.

Tout laisse à penser qu'Éric Borel a d'abord massacré samedi à coups de marteau et de batte de baseball trois membres de sa famille — sa mère, son demi-frère et son beau-père — dans le village de Solliès-Pont, près de Cuers.

Un élève sans problème

Mais les gendarmes attendent encore les résultats d'expertises balistiques et médico-légales avant de se prononcer de façon formelle. «On n'exclut encore aucune hypothèse», a déclaré le commandant Simonnet.

Outre une carabine 22 long rifle, un pistolet automatique a été retrouvé près du jeune homme.

Les gendarmes espèrent recueillir des témoignages afin de «remplir les cases vides» de son emploi du temps entre le début de la matinée samedi et le moment de sa mort dimanche à Cuers.

Pour ce faire, une cinquantaine de gendarmes ont sillonné hier les six kilomètres qui séparent les deux villages.

À la recherche d'indices, les enquêteurs essaient de refaire le parcours du jeune meurtrier et d'éta-

blir l'ordre dans lequel ses victimes sont tombées.

Cette tuerie est la plus meurtrière en France avec le massacre de 14 personnes en 1989 à Luxiol, dans le Doubs, par Christian Dormier, qui a été considéré comme pénalement irresponsable et interne.

Dans le cas d'Éric Borel, plusieurs psychiatres ont avancé la thèse d'une explosion délirante, c'est-à-dire une psychose aiguë qui se définit par la perte — au moins partielle — du contact avec la réalité.

Témoins et psychiatres ont souligné l'apparente sérénité et la détermination du tueur qui est resté embusqué dans les vignes des environs de Cuers dimanche avant de se mettre à tirer, froidement, sur tous les habitants dont il croisait la route.

«Il s'est dirigé en haut de la place vers la mairie en continuant à tirer puis il est revenu achever un homme blessé à la jambe», a raconté un témoin. Scolarisé au lycée professionnel Cisson à Toulon, Éric préparait un BEP. Il était considéré comme un élève réservé mais sans problème. Dans le voisinage on le décrit comme un jeune «renfermé» et l'on rappelle qu'il avait récemment perdu son père. Il s'adonnait volontiers à sa passion du jardinage.

Survie de l'usine d'East Angus

Référendum possible chez Cascades

East Angus (PC) — Les travailleurs de l'usine Cascades, d'East Angus, pourraient avoir à se prononcer sur l'avenir de leur usine au cours d'un référendum organisé par le Syndicat des travailleurs des pâtes et papier et du carton d'East-Angus (FTPF-CSN). Ce référendum se tiendrait dans les prochains jours, ou les prochaines semaines tout au plus, mais avant la date limite du 31 octobre 1995, jour où les frères Lemaire attendent d'eux une réponse dont dépendrait la survie de l'usine.

Le syndicat aurait choisi la formule du référendum pour

connaître l'opinion des travailleurs sur le «projet d'entreprise» soumis, vendredi dernier, par Alain Lemaire, vice-président de Cascades. Cascades a déposé une série de demandes en précisant que de leur acceptation dépend l'injection des 15 millions de dollars d'investissements, dont la majeure partie est essentielle pour le respect des normes environnementales en vigueur à la fin de 1996. Ces investissements doivent se réaliser à partir du 31 octobre 1995. Ce jour-là, au plus tard, la compagnie doit connaître la réponse des travailleurs.

Une maison d'édition québécoise est à la recherche D'AUTEURS OU D'AUTEURES

pour la rédaction d'un projet d'initiation en technologie, conformément au programme du ministère de l'Éducation du Québec.

Être enseignante ou enseignant d'initiation en technologie ou dans une discipline connexe serait un atout.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Dossier 1552
LE DEVOIR
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3S6

Une société bien implantée dans le domaine de l'esthétique recherche un(e) **DIRECTEUR(TRICE) DES VENTES EXPÉRIMENTÉ(E)**

qui aura pour principale fonction de coordonner les ventes de cosmétiques.

Une expérience minimale de 3 ans dans un poste similaire ainsi qu'en marketing est nécessaire. La personne choisie devra être parfaitement bilingue et pourra voyager.

Rémunération selon expérience.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae, avec photo, à l'adresse suivante :

LABORATOIRE THERMYC CANADA LTÉE
À l'attention de Mme Guylaine Després
145, avenue du Pacifique
Laval (Québec)
H7N 3X9



Université d'Ottawa - University of Ottawa
PROFESSEURE, PROFESSEUR EN LITTÉRATURE FRANÇAISE
UNIVERSITÉ D'OTTAWA: Département des lettres françaises

Le Département sollicite des candidatures à un poste de professeur adjoint conduisant à la permanence.

FONCTIONS:

- a) Enseignement aux trois cycles d'études.
- b) Encadrement d'étudiants des 2^e et 3^e cycles.
- c) Recherches, publications et participation à des équipes de recherche.
- d) Participation aux activités départementales.

La personne choisie devra être rapidement admissible à l'École des études supérieures et de la recherche.

DOMAINES:

Le Département est particulièrement intéressé à des candidates ou des candidats ayant une forte formation théorique et un intérêt marqué pour l'un des domaines suivants: le 17^e siècle français, le théâtre, la littérature franco-ontarienne, les littératures francophones.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

Doctorat, publications, expérience de l'enseignement avec de bonnes évaluations, connaissance passive de l'anglais.

SALAIRE: selon la convention collective.

ENTRÉE EN FONCTION: le 1^{er} juillet 1996.

Prière d'adresser sa lettre de candidature, son curriculum vitae, un exemplaire de ses principales publications, des évaluations de son enseignement et trois (3) lettres de recommandation à:

Madame Nicole Bourbonnais, directrice
Département des lettres françaises
Université d'Ottawa
60, Université, C.P. 450, Succursale A
OTTAWA (Ontario)
K1N 6N5

DATE DE CLÔTURE: le 15 novembre 1995.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université a une politique d'équité en matière d'emploi et encourage fortement les femmes à présenter leur candidature.

Commission scolaire Abitibi
PSYCHOLOGUE

Nature du travail :

L'emploi de psychologue comporte plus spécifiquement l'analyse des aptitudes et des comportements des élèves en vue de les assister dans l'orientation de leur formation et aussi, selon les cas, en vue de recommander des programmes appropriés de rééducation ou de réadaptation et de collaborer à leur réalisation.

Quelques attributions caractéristiques :

- ◆ Le psychologue effectue des tâches relatives à l'élaboration des objectifs et des politiques générales de travail du service de psychologie en tenant compte des politiques générales d'administration et de pédagogie tant au niveau de l'école qu'au niveau de la commission. Il est chargé de l'application de ces politiques.
- ◆ Il rencontre les élèves, individuellement ou en groupe; il leur administre au besoin des tests d'intelligence, de personnalité ou certains tests spécifiques. Il est chargé de leur rééducation et de leur réadaptation. Au besoin, il réfère l'élève aux personnes concernées ainsi qu'à des institutions spécialisées.
- ◆ Il contribue à l'élaboration de programmes d'activités, en particulier pour des classes spéciales; il assiste et conseille l'administration, les enseignants et les parents et leur communique les rapports appropriés. Il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.
- ◆ Il monte et tient à jour le dossier des élèves en ce qui concerne son secteur.

Qualification requise :

Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec OU Posséder un diplôme universitaire terminal de 1^{er} cycle en psychologie.

Traitement annuel : 30 345 \$ à 57 527 \$ (selon la convention collective en vigueur)

Statut : Professionnel régulier (35 heures/semaine)

Début de l'emploi : 16 OCTOBRE 1995

Lieu de travail : Centre administratif

Supérieur immédiat : Mme Suzanne Huard

Les personnes intéressées à pourvoir à ce poste doivent le faire savoir, par écrit, avant le 3 octobre 1995, à 16 h 00, à l'adresse suivante:

M. Marcel Chouinard
COMMISSION SCOLAIRE ABITIBI
500, rue Principale, LA SARRE (Québec) J9Z 2A2

DIRECTEUR(TRICE) DES COMMUNICATIONS

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), qui regroupe les producteurs québécois indépendants de disques, de spectacles, de vidéoclips et de variétés télévisées, est à la recherche d'un(e) directeur(trice) des communications.

Sommaire de la fonction

- assumer la responsabilité des communications générales de l'ADISQ;
- concevoir, coordonner et superviser la production d'événements spéciaux, plus particulièrement du Gala de l'ADISQ;
- élaborer des stratégies de relations de presse;
- concevoir et réaliser du matériel de promotion collective;
- gérer des budgets de production de matériel imprimé et électronique;
- négocier et gérer des ententes avec les partenaires médias.

Exigences

- posséder une formation universitaire, de préférence de deuxième cycle, en communications;
- posséder un minimum de cinq ans d'expérience dans le milieu des communications et dans la production d'événements;
- posséder une bonne connaissance du milieu des industries culturelles;
- posséder une parfaite maîtrise du français écrit et oral;
- posséder une bonne connaissance de l'anglais écrit et oral.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir à l'ADISQ leur curriculum vitae, au plus tard mardi le 26 septembre 1995.

ADISQ
4200, boul. St-Laurent
Bureau 901
Montréal (Québec)
H2W 2R2

Professeurs-es réguliers-ères

Département d'informatique
Génie logiciel

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement et direction d'étudiants aux trois cycles
- Recherche autonome et en collaboration avec ses collègues
- Établir son propre programme en télécommunications intégré aux activités de recherche déjà en place dans le domaine
- Service à la communauté comprenant notamment la participation active au développement d'un programme de doctorat en informatique

EXIGENCES

- Doctorat (Ph.D) ou l'équivalent en informatique
- Expertise en génie logiciel
- Maîtrise du français
- Expérience pertinente et récente de recherche et d'enseignement

Le Département d'informatique possède des laboratoires de recherche spécialisés, équipés de façon moderne : serveurs, réseaux de stations de travail (UNIX et autres), ordinateur MIPS, accès aux réseaux internationaux et liens aux ordinateurs du Service de l'informatique et au réseau de l'Université du Québec.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae, des tirés à part de publications récentes ainsi que trois lettres de recommandation (provenant directement des signataires) AVANT LE 20 OCTOBRE 1995, à M. Philippe Gabrini, directeur. Téléphone : (514) 987-3239; télécopieur : (514) 987-8477; courrier électronique : gabrini@info.uqam.ca

Département de sexologie
Didactique de la sexologie et intervention éducative en sexologie

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement aux deux cycles dans les domaines suivants :
 - Planification critique et évaluation de l'intervention axée sur la formation de la santé et du mieux-être sexuels
 - Modèles d'enseignement adaptés à l'éducation sexuelle (animation et technique multimédia)
- Encadrement des rapports d'activités et des mémoires des étudiants de deuxième cycle
- Élaboration de projets de recherche en promotion de la santé et du mieux-être sexuels susceptibles d'être subventionnés
- Capacité d'encadrement des stages d'intervention éducative en sexologie (milieu social)

EXIGENCES

- Doctorat pertinent en sciences de l'éducation, sciences de la santé ou sciences humaines (en complément, une maîtrise en sexologie avec spécialisation serait un atout)
- Maîtrise dans le domaine ou dans un domaine connexe, quatre années d'expérience pertinente et une compétence éprouvée et reconnue par le milieu, dans le domaine ou dans un domaine connexe
- Connaissance du milieu de la sexologie au Québec
- Expériences récentes de recherche en sexologie
- Expériences récentes dans les différentes étapes de la planification, de l'implantation et de l'évaluation d'un programme en promotion de la santé et du mieux-être sexuels.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé, incluant trois lettres de recommandation directement adressées au département, AVANT LE 23 OCTOBRE 1995 à M^{me} Denise Badeau, directrice.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION POUR CES DEUX POSTES : 1^{er} décembre 1995

TRAITEMENT : selon la convention collective SPUQ-UQAM

L'Université a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les professeurs et un programme d'équité en emploi pour les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyens-nes canadiens-nes et aux résidents-es permanents-es.

Vous êtes prié-e de faire parvenir votre demande et votre curriculum vitae à la directrice ou au directeur du département approprié, à l'adresse suivante : UQAM, C.P. 8888, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3P8.

DIRECTEUR-TRICE GÉNÉRAL-E

La Fédération canadienne des études humaines (FCÉH) et la Fédération canadienne des sciences sociales (FCSS) sont deux organismes sans but lucratif qui font la promotion de la recherche et de l'enseignement des sciences humaines et sociales. Elles regroupent environ 70 universités et collèges et plus de 50 sociétés savantes et 20 000 universitaires. Les deux fédérations sont sur le point de se fusionner pour former une nouvelle organisation qui cumulera les objectifs des deux organisations et entreprendra ses activités le 1^{er} avril 1996. La personne retenue pour le poste entrera en fonction le 1^{er} janvier 1996 et sa tâche consistera à gérer l'étape de la fusion et à diriger la nouvelle organisation au cours des premières années de ses activités.

Le directeur-trice général-e sera chargé-e de réaliser les buts et objectifs de la nouvelle organisation et relèvera du nouveau conseil d'administration élu. Cette personne sera notamment responsable des dossiers d'actualité, proposera des orientations, planifiera et administrera des programmes et des projets et gèrera le bureau et son personnel. L'établissement de bons rapports professionnels avec le personnel du bureau, les membres élus, les représentant-es d'associations, du gouvernement et d'autres organismes du domaine des sciences humaines et sociales et autres domaines semblables fera également partie de ses fonctions.

Endroit : Ottawa (Ontario)

Qualifications :

- diplôme universitaire de deuxième cycle en sciences humaines ou sciences sociales
- aptitude manifeste à l'administration, notamment de grandes compétences organisationnelles
- connaissance du milieu universitaire, des organismes de financement et des organisations gouvernementales et non gouvernementales
- capacité d'écrire et de parler couramment le français et l'anglais.

Rémunération :

- Le salaire sera calculé en proportion des qualifications et de l'expérience.
- Le poste comporte d'excellents avantages sociaux.

Le poste est sujet à l'approbation définitive des conseils d'administration de chacune des fédérations. Les personnes intéressées sont invitées à soumettre un curriculum vitae accompagné de trois références, au plus tard le 15 octobre 1995 et à l'adresser au :

Président, Comité de sélection, FCÉH/FCSS
151, rue Slater, bureau 415
Ottawa (Ontario)
K1P 5H3

Université de Montréal

Professeure ou professeur d'études françaises

Le Département d'études françaises de la Faculté des arts et des sciences recherche une professeure adjointe ou un professeur adjoint en littérature française du XVIII^e siècle.

Fonctions

Enseignement dans les programmes du Département aux trois cycles; encadrement d'étudiants de 2^e et de 3^e cycle; activités de recherche importantes.

Exigences

Détenir un doctorat en littérature dans le domaine visé par ce poste. Avoir une excellente connaissance de la langue française. Les candidats pourront posséder jusqu'à quatre années d'expérience au rang d'adjoint (advanced assistant professor).

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Le 1^{er} juin 1996.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné de leurs publications et de trois lettres de recommandation, au plus tard le 15 novembre 1995, à :

M. Michel Piessens, directeur
Département d'études françaises
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

L'UQAM
une force
novatrice

Université
du Québec
à Montréal

CARRIÈRES & PROFESSIONS
LE DEVOIR
985-3316
télécopieur 985-3390

LE DEVOIR

POLITIQUE

EN BREF

LA SOUVERAINETÉ COMME REMÈDE

(Le Devoir) — Quatre têtes d'affiche du milieu médical ont fondé hier à Montréal le regroupement des Médecins pour le OUI, affiliés au Conseil de la souveraineté. Les protagonistes, les Dr Jacques Papillon, Yves Quenneville, Jacques Baillargeon et Maurice Duquette, convaincus que le milieu de la santé sera plus prospère dans un Québec souverain, ont rendu publique une déclaration appelant tous les médecins à se rallier au clan du OUI. Cette déclaration soutient que le Québec ne « reçoit pas sa juste part » des subventions de recherches médicales et que le fédéral réorientera sous peu ses programmes sociaux « à l'encontre du Québec ». Enfin, ces médecins disent ne pas s'afficher en faveur d'un gouvernement, mais bien du projet souverainiste qui provoque une « solidarité accrue entre les médecins du Québec et la population qu'ils entendent servir ».

MANNING, UN ÉGOÏSTE?

Ottawa (PC) — Preston Manning devrait consacrer son énergie à sauver le Canada plutôt que sa carrière politique, estime le chef conservateur Jean Charest. « Je pense que ses motifs sont purement égoïstes, et ça se retournera éventuellement contre lui », a expliqué M. Charest en entrevue. Le chef réformiste avait surpris les fédéralistes la semaine dernière en pressant le premier ministre Jean Chrétien de reconnaître le droit du Québec à l'autodétermination même dans le cas d'un résultat serré au référendum. Selon M. Charest, le chef réformiste aurait dû s'en tenir au plan de match fédéraliste — garder le débat au niveau des coûts de la souveraineté. Les réformistes répondent qu'ils ne font que relayer l'opinion de leurs électeurs de l'Ouest, qui souhaitent qu'on en finisse une fois pour toutes avec la question du Québec, dans un sens ou dans l'autre. Le chef conservateur soutient aussi que l'obsession de M. Manning de réformer le fédéralisme ne peut donner des munitions aux « séparatistes ». Selon lui, les réformistes devraient cesser de vouloir ravir le titre d'opposition officielle au Bloc québécois, qui détient pour tant un siège de plus en Chambre.

BRASSARD S'EN PREND À JOHNSON

Québec (PC) — Le ministre de l'Environnement et de la Faune, Jacques Brassard, a reproché au chef du camp du NON de renier le rêve d'égalité pour les Québécois que caressait son père Daniel Johnson lorsqu'il était premier ministre de 1966 à 1968. « Entre le rêve d'égalité que son père a mis de l'avant pendant des années et Jean Chrétien, a affirmé M. Brassard au cours d'un entretien téléphonique, c'est désolant de voir que Daniel Johnson fils a choisi l'accolade avec le second. » « Ça veut dire que Daniel Johnson considère comme archaïque et dépassé le rêve profond d'égalité qui habite tous les Québécois, a-t-il poursuivi, et qui était poursuivi par son père. C'est comme si cela était à jeter aux orties. » Pressé de réagir à ces propos, le chef libéral a qualifié d'« acrobatiques » les commentaires du ministre Brassard. Selon lui, il est « abusif » de voir un étranger prêter des intentions à un politicien disparu depuis des décennies. Mais pour M. Brassard, le chef du NON a tout simplement adhéré à la vision de Jean Chrétien. « En ne demandant rien, en ne revendiquant rien, a-t-il dit, c'est comme si M. Johnson donnait un chèque en blanc à celui-là même qui a conçu et mis en œuvre le coup de force de 1982. »

LE FÉDÉRALISME PEUT ÉVOLUER, DIT MASSÉ

Sherbrooke (PC) — Après un an de blocage dans les relations Québec-Ottawa, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Marcel Massé, pense qu'une victoire du NON lors du référendum permettra de relancer les négociations sur différents dossiers. « On est arrivé à huit ententes avec le Québec avant le 12 septembre [date de l'élection du Parti québécois en 1994] et à aucune après. M. Parizeau a dit que son but n'est pas de faire marcher la fédération, mais d'en sortir », a soutenu M. Massé, qui était de passage hier à Sherbrooke dans le cadre d'une tournée des forces du NON au Québec. Même s'il se dit convaincu d'une victoire du NON, M. Massé juge important de tendre la main aux quelque 40 % de Québécois qui pourraient voter pour la souveraineté. « Rien n'est plus dangereux qu'un ennemi qui n'a pas de retraite », a indiqué le ministre Massé. « On ne pourra mettre de côté les tenants du OUI; vous devez les réintégrer, leur donner l'espoir que la société va continuer à se développer même si leurs espoirs ne se sont pas réalisés. » Marcel Massé soutient du reste que malgré l'échec des ententes du lac Meech et de Charlottetown, le fédéralisme peut évoluer.

La date du référendum

« Nous avons dépassé le point de non-retour », dit Lucien Bouchard

Il affirme que rien n'indique que le scrutin aurait lieu après le 30 octobre

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Bien que le camp du OUI connaisse certains ratés à quelques jours du déclenchement officiel de la campagne référendaire, il est hors de question pour les souverainistes d'envisager un report du scrutin, affirme le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard.

« Le référendum est prévu pour le 30 octobre et, sincèrement, il n'y a aucune indication que cela sera changé. Nous avons dépassé le point de non-retour: le processus ne pourrait en aucun cas être stoppé. Nous sommes prêts pour la bataille. (...) Il faut aller jusqu'au bout de notre plate-forme parce qu'elle est gagnante », a déclaré hier M. Bouchard à sa sortie de la Chambre des communes.

« Les vieux démons québécois sont toujours là. Il va falloir les conjurer, c'est notre travail »

Si le chef du Bloc a dû retourner sur ce terrain — il avait été le premier, avant le fameux « virage », à souligner l'absolue nécessité d'un référendum gagnant —, c'est qu'il a déclaré, dimanche à Montréal, que l'appel aux urnes aurait lieu « le 30 octobre ou au début novembre ». Il n'en fallait pas plus pour que s'emballe la machine à rumeurs, particulièrement au moment où les sondages s'accroissent à donner une bonne avance au NON et où les divergences de vues au sein du camp souverainiste font des vagues dans les médias.

Hier, M. Bouchard a indiqué que c'était « par souci de respecter le fait que c'est le gouvernement [du Québec] qui décide » de la date qu'il n'évoquait jamais de préciser. Si elle veut tenir le référendum le 30 octobre, l'administration Parizeau a jusqu'à dimanche prochain, 1er octobre, pour émettre un décret. Celui-ci instituerait la création des comités-parapluies du OUI et du NON et la réglementation des dépenses de campagne.

Or les trois chefs du « camp du changement », MM. Bouchard, Parizeau et Mario Dumont, se sont rencontrés dimanche soir pendant deux heures et la possibilité d'un report « n'a été soulevée par personne », a assuré le



PHOTO ARCHIVES
Lucien Bouchard est d'avis que les forces du OUI ne peuvent plus reculer et que le référendum aura bien lieu le 30 octobre.



PHOTO PC
Lloyd Axworthy a dû répondre aux questions du Bloc au sujet des coupes envisagées à l'assurance-chômage.

chef du Bloc. À Montréal hier matin, le ministre péquiste Jacques Brassard expliquait par ailleurs qu'il y avait « possibilité théorique » d'un délai, mais pas de « possibilité réelle ».

Néanmoins, M. Bouchard a convenu que les choses n'étaient pas au beau fixe chez les souverainistes. La réalité « n'est jamais en parfaite harmonie avec ce qui était prévu », a-t-il relaté. « Je ne dis pas que la campagne va merveilleusement bien », a-t-il ajouté, tout en évoquant comme un leitmotiv le fait qu'« il nous faut nous préparer à un dur combat » mais que « si nous nous comportons correctement, nous allons gagner ce référendum ».

Il a également rappelé que les souverainistes étaient rompus à mener des luttes où ils ne partent pas vainqueurs.

« Il y a un réalisme. Nous ne sommes pas des gens qui travaillent dans l'euphorie. Nous collons à la réalité politique. Nous voyons quels sont les messages qui passent et ceux qui ne passent pas. Nous savons que le groupe

du NON mise sur la peur, ils vont faire porter leur campagne exclusivement là-dessus. Ça nous ramène donc à l'essentiel, les vieux démons québécois sont toujours là. Il va falloir les conjurer, c'est notre travail », a confié M. Bouchard.

Comme il fallait s'y attendre, les porte-parole du NON ont sauté sur l'occasion de railler les allusions à la date faites par le chef du Bloc. Aux Communes, le premier ministre Jean Chrétien en a profité pour repousser les accusations de l'opposition voulant qu'Ottawa attende l'issue du référendum pour présenter son projet de compressions dans le régime d'assurance-chômage. « Ce n'est pas sûr encore que ce sera le 30 octobre, (...) et on sait qu'il y a de nombreuses discussions dans le camp du OUI à savoir si on doit y aller ou pas », a observé M. Chrétien.

De son côté, la ministre Lucienne Robillard a dit espérer que M. Bouchard n'imprimerait pas « un autre virage » et a appelé Jacques Parizeau à tenir son « engagement ferme » envers un référendum en 1995. Mais quoi qu'il advienne, a-t-elle précisé, le NON sera prêt.

« Nous étions prêts pour un référendum en juin. Nous trouvez-vous démotivés rendus en septembre ou octobre? », a demandé Mme Robillard qui effectuait hier une tournée en Outaouais.

Axworthy cuisiné

Par ailleurs, le Bloc a consacré la période des questions d'hier à cuisiner le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, qui a déjà promis de présenter une réforme de l'assurance-chômage cet automne. Samedi, la CSN divulguait un « document ministériel » faisant part d'un resserrement considérable des normes d'admissibilité au régime.

Reprenant à son compte une déclaration faite la semaine dernière par M. Chrétien, M. Bouchard a dénoncé des coupes appréhendées de 600 millions au Québec l'an prochain. Après un NON, « les chômeurs québécois vont en manger une belle », a-t-il soutenu.

Mais le premier ministre et M. Axworthy ont rétorqué que les détails du projet n'étaient pas encore déterminés — le ministre a parlé de « spéculation » de la part de la CSN — et que, de toute manière, tous les chômeurs canadiens seraient touchés. De plus, a noté M. Axworthy, une réforme s'impose dans le régime pour inciter les prestataires à retourner au travail.

Tous les Québécois sont des immigrants, soutient Johnson

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

Saint-Léonard — Fraichement débarqués ou descendants des premiers colons établis en Nouvelle-France, tous les Québécois sont des immigrants, a soutenu hier le leader du camp du NON et chef du Parti libéral, Daniel Johnson.

Devant une assemblée partisane tenue dans la circonscription de Viger où on trouve une forte concentration d'immigrants d'origine italienne, M. Johnson a tenu à mettre tous les citoyens du Québec sur un pied d'égalité.

On a tous ensemble construit le Québec, quelles que soient nos origines, a-t-il dit en français et en anglais aux militants présents. « Nous sommes tous des immigrants au Canada, tous des immigrants au Québec », a-t-il dit en anglais, invitant l'auditoire à militer en faveur du NON et à inciter le plus grand nombre possible de gens à aller voter le 30 octobre.

« Si on retourne assez loin, on s'aperçoit qu'on vient tous d'ailleurs », a-t-il déclaré plus tard en conférence de presse.

Ses propos rassurants pour les immigrants ont manifestement plu à l'assistance, mais le chef li-

béral a dû par la suite s'expliquer devant les journalistes, et dire comment il situait sa déclaration dans le contexte de la thèse des deux peuples fondateurs et de la revendication traditionnelle du Québec, qui cherche à être reconnu comme société distincte et majoritairement francophone.

Flaissant ce qu'il a qualifié de « dérapage sémantique majeur », M. Johnson a rappelé que la politique du Parti libéral était « extrêmement claire quant au caractère distinct de la société québécoise ». « Ne cherchez pas de puces là où il n'y en a pas », a-t-il lancé aux journalistes.

La politique du Parti libéral, a-t-il rappelé, reconnaît ce caractère distinct. « Je n'ai pas de problème avec la société distincte », s'est-il contenté de dire à ce propos, ajoutant qu'il ne souhaitait pas voir abandonné le concept des deux peuples fondateurs.

Il n'a pas abordé les questions de politique linguistique ou d'intégration des immigrants défendues par sa formation.

« Ce que je dis aux membres des communautés culturelles c'est qu'ils sont des Québécois à part entière », a expliqué M. Johnson, qui a dit ne pas vouloir « faire de distinction entre les Québécois ».

Les lendemains d'un NON

Ouellet jure que les pensions de vieillesse sont protégées

Mais cela n'implique pas forcément le maintien des montants de prestations de retraite

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Loretteville — Il n'est pas question qu'Ottawa touche aux pensions de vieillesse, a soutenu hier le ministre des Affaires étrangères du Canada, André Ouellet.

« Il n'en a jamais été question, il n'en est pas question et il n'en sera pas question », a dit le ministre Ouellet à l'occasion d'une visite dans un foyer privé de personnes âgées en banlieue de Québec.

M. Ouellet a qualifié de « gros mensonge » les propos tenus la semaine dernière par le premier ministre québécois, Jacques Parizeau. Ce dernier avait alors accusé les libéraux fédéraux

« d'attendre au 31 octobre [l'après-midi du référendum] pour s'attaquer aux pensions de vieillesse. À Ottawa, la réforme est prête mais ils la cachent », avait dit M. Parizeau.

« Il n'est pas question de toucher aux pensions », a répondu hier André Ouellet en signalant qu'il s'agissait de « droits acquis » que son gouvernement entendait respecter.

« Vos pensions, vous les avez et vous allez les garder », s'est engagé le ministre devant une vingtaine de personnes âgées venues l'écouter.

M. Ouellet a décrit l'attaque de M. Parizeau comme « une bavure ». Il a invité les tenants du camp du OUI à mener une campagne basée sur le mérite de la question à discuter, soit la souveraineté du Québec.

Régimes de retraite

Le maintien des pensions de vieillesse ne signifie pas pour autant le maintien des prestations de retraite, a cependant signalé le ministre Ouellet aux journalistes qui l'interrogeaient.

Le régime des rentes est géré au Québec par le gouvernement québécois depuis 1964 mais c'est le gouvernement fédéral qui le gère dans les autres provinces canadiennes.

« Les études actuarielles ont démontré que cette question devra

être révisée sinon cela pourrait créer problème au cours du prochain siècle, a dit M. Ouellet. Mais, on ne peut pas prendre prétexte de cette révision pour dire que le gouvernement du Canada va enlever les pensions de vieillesse aux personnes âgées. »

M. Ouellet a aussi refusé de s'engager sur le montant des pensions de vieillesse versées à l'avenir et sur le seuil d'admissibilité. Ces détails sont réglés dans le budget que présente annuellement le ministre des Finances.

« Je ne peux pas vous dire tout de suite la façon dont le ministre des Finances statuera dans le futur », a-t-il dit.

M. Ouellet a aussi vanté le système fédératif au Canada. « Il crée une saine émulation entre les paliers de gouvernement, ce qui favorise les citoyens », a-t-il dit.

Il a comparé le citoyen dans un système fédératif à un enfant qui peut s'adresser à sa mère si son père a refusé sa demande une première fois.

Par ailleurs, le premier ministre canadien Jean Chrétien ne participera pas activement à la campagne du NON au Québec, sinon par quelques interventions, a fait savoir M. Ouellet.

« Le chef du camp du NON est M. Johnson. Nous respectons son leadership et c'est lui qui dirige les troupes », a-t-il dit.

Le camp du NON est aussi partisan du changement, a-t-il soutenu. C'est ce camp qui a mis de l'avant les propositions de changement contenues dans les Accords de Meech et de Charlottetown.

« On attend un gouvernement à Québec qui est prêt à s'asseoir pour faire des changements. Pour danser, il faut être deux. Malheureusement, le gouvernement du Québec, au lieu de travailler avec nous, n'a que l'idée de vouloir sortir le Québec du Canada. Dès que cette question sera évacuée, nous pourrions passer à d'autres choses », a conclu le ministre.



André Ouellet

FRED & GINGER
1 400 \$ ET 1 000 \$

BONALDO
LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105 St-Paul ouest, 4^{ème} étage, Montréal, Qc. H2Y 1Z5
TÉL.: (514) 899-0597

NOUVEAU ... 2000 P² SUPPLÉMENTAIRE À DÉCOUVRIR...

YEN
« MATRIMONIAL »

BONALDO
LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105 St-Paul ouest, 3^{ème} étage, Montréal, Qc. H2Y 1Z5
Tél.: (514) 287-9222

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

LE ROI HUSSEIN DEMANDE LA LEVÉE DE L'EMBARGO CONTRE L'IRAK

Strasbourg (AFP) — Le roi Hussein de Jordanie a plaidé hier à Strasbourg devant les 248 parlementaires des 36 pays du Conseil de l'Europe pour un processus de démocratisation en Irak et la levée de l'embargo contre ce pays. Le souverain hachémite, qui s'est rendu à Strasbourg avec son épouse la reine Nour, a lancé un véritable appel à l'aide pour le peuple irakien qui souffre, a-t-il dit, «de la pression extérieure (de l'embargo) et de l'injustice intérieure» du régime. Répétant à plusieurs reprises qu'il ne nourrit «aucune ambition personnelle en Irak» et affirmant son attachement à la «souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Irak», le roi Hussein a «imploré» les «trois principales composantes du peuple irakien — chiites, sunnites et Kurdes — de mener à bien une réconciliation nationale». «La déstabilisation persistante de l'Irak ne contribue pas à la stabilité, à la sécurité ou à la paix au Proche-Orient, tout au contraire», a-t-il averti en demandant la levée de l'embargo international.

LE GOUVERNEUR PATTEN PERSISTE ET SIGNE

Hong Kong (Reuter) — Le gouverneur britannique de Hong Kong, pris à partie à la fois à Londres et à Pékin, a juré hier de continuer son combat pour que les 3,3 millions de Chinois de la colonie soient accueillis en Grande-Bretagne après sa rétrocession à la Chine en 1997. «C'est ma mission de plaider le cas de Hong Kong en ma qualité de gouverneur et j'entends continuer à le faire», a dit aux journalistes Chris Patten. Environ la moitié des six millions d'habitants de Hong Kong ont droit à un passeport britannique leur donnant un statut de citoyen d'une dépendance de la couronne (BDTC), qui est un document de voyage ne leur donnant pas le droit de s'établir au Royaume-Uni. Samedi à la BBC, Chris Patten avait demandé que les détenteurs de passeports BDTC puissent avoir un droit de résidence en Grande-Bretagne. Le lendemain, le ministre britannique de l'Intérieur Michael Howard, soucieux avant tout d'éviter une vague importante d'immigration, avait exclu cette hypothèse. «Il n'est pas question de donner à trois millions de personnes de Hong Kong le droit de vivre dans ce pays», avait-il déclaré à la télévision GMTV.

MASSACRE AU SIERRA LEONE

Freetown (AFP) — Trente-trois civils et sept soldats de l'armée sierra-léonaise ont été tués dimanche dans le sud-est du pays au cours d'une attaque attribuée à la rébellion, a-t-on appris hier à Freetown de sources diplomatiques. Selon ces sources, l'attaque s'est déroulée dans le village de Petema (150 km au sud-est de Freetown), dans des circonstances qui n'ont pas été précisées. Le même jour, des rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) ont lancé un raid contre la localité voisine de Serabu. Aucun bilan de cette deuxième attaque, qui a été repoussée par les forces gouvernementales, selon les diplomates, n'a été communiqué. Déclenchée en mars 1991 par le RUF, qui affirme vouloir rétablir des institutions démocratiques dans le pays, la guerre civile sierra-léonaise a fait plus de 10 000 morts et contraint quelque 40 % des 4,5 millions d'habitants à l'exil ou à l'exode. L'organisation humanitaire Médecins sans Frontières-Hollande (MSF-H) a d'autre part commencé vendredi une campagne de vaccination de masse à Kenema (240 km à l'est) afin de «prévenir une épidémie de rougeole dans la région», a indiqué hier la radio nationale.

TIME INTERDIT AU BANGLADESH

Dacca (AFP) — Le dernier numéro de l'hebdomadaire Time a été interdit à la vente au Bangladesh, indique hier un communiqué officiel du gouvernement de Dacca qui l'accuse de publier des «photos obscènes». L'exemplaire du 25 septembre qui comprend une photo montrant deux mannequins indiens s'étreignant totalement nus, ne portant que des baskets et un python — a également rencontré des difficultés en Indonésie et en Malaisie, a indiqué un porte-parole du siège régional du journal à Hong Kong. Mais à Djakarta et Kuala Lumpur les distributeurs de Time pour pouvoir vendre le journal, ont fait noircir les photos incriminées ce qui va retarder les ventes, a ajouté ce porte-parole. Time a choisi cette photo — apparue pour la première fois dans une publicité indienne — pour illustrer un article sur une campagne de moralité à Bombay, où les mannequins ont été arrêtées et sont poursuivies pour obscénité et représentation indécente de la femme, explique l'article. Au Bangladesh l'hebdomadaire vend environ environ 1300 numéros par semaine (dont la moitié d'abonnés), en Indonésie 11 800 et en Malaisie 20 000.

LA GRÈCE ET LA MACÉDOINE PEUVENT RÉSOUDRE LA DISPUTE DU NOM, DIT PAPANDRÉOU

Athènes (AFP) — Le premier ministre grec, Andréas Papandréou, estime qu'une «solution peut être trouvée» au différend entre la Grèce et la Macédoine sur le nom de cet Etat, dans un entretien au quotidien gouvernemental Ta Nea, publié hier. L'accord conclu le 13 septembre entre les deux pays constitue un «bon début» pour la normalisation des relations bilatérales mais «l'important différend du nom», renvoyé à une seconde série de négociations, reste encore à régler, relève M. Papandréou. «Je crois que cette question peut être réglée», ajoute-t-il. Le réitérera toutefois que la Grèce entamera les discussions à ce sujet sur la base de la position énoncée en 92 par l'ensemble des dirigeants politiques du pays, et excluant toute appellation comprenant le nom de Macédoine ou un de ses dérivés. Athènes considère que ce nom appartient exclusivement à son patrimoine historique. M. Papandréou estime également que la «normalisation de ses relations avec ses voisins du nord» ouvre à la Grèce d'importantes perspectives de pénétration économique dans les Balkans. L'accord gréco-macédonien signé le 13 septembre au siège de l'ONU, à New-York, prévoit notamment la levée de l'embargo commercial imposé par Athènes à Skopje depuis février 94 à la Macédoine. M. Papandréou se déclare par ailleurs en faveur de relations «pacifiques et de coopération» avec la Turquie, mais relève que la «menace turque» continue d'exister, «et ne peut être ignorée par aucun gouvernement grec».

La guerre en Bosnie-Herzégovine

Sommet aux Nations unies

Les ministres des Affaires étrangères bosniaque, croate et serbe se rencontrent à New York

New York (AFP-Reuter) — Le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher s'est entretenu hier avec les ministres des Affaires étrangères de Bosnie, Croatie et Serbie pour tenter de faire avancer le processus de paix en Bosnie.

Le chef de la diplomatie bosniaque Muhamed Sacirbey a estimé que cette réunion se solderait peut-être par un accord sur les principes constitutionnels qui régiront le futur Etat bosniaque.

Cet accord pourrait être annoncé à l'issue de la réunion d'aujourd'hui, à laquelle prendront part les trois ministres des Affaires étrangères, les Etats-Unis et les cinq puissances du Groupe de contact.

«Nous ferons tout notre possible pour faire en sorte d'arriver à un accord d'ici demain», a ajouté Muhamed Sacirbey.

«Le problème c'est que les Serbes ne veulent pas d'élections démocratiques. Ils veulent maintenir en place le système de domination d'un parti politique unique actuellement en vigueur dans la République de Srpska», a-t-il déploré.

Aux termes de l'accord de Genève du 8 septembre, la Bosnie-Herzégovine deviendrait une fédération entre la fédération croato-musulmane et la République de Srpska, sorte de mini-Etat serbe.

À Washington, le président Bill Clinton a tenu une vidéoconférence avec Warren Christopher et le médiateur américain Richard Holbrooke, tous deux à New York.

«Ils ont discuté pendant environ 30 minutes. Le président a eu un bon compte rendu de l'état des négociations (...) et a donné pour instructions à la délégation de rechercher activement un règlement au conflit, a précisé Mike McCurry, porte-parole de la Maison-Blanche.

Par ailleurs, le gouvernement bosniaque qui accepte désormais de participer aux négociations de New York, a obtenu hier des garanties de la suprématie constitutionnelle de l'Etat bosniaque sur ses deux composantes, la Fédération croato-musulmane et les Serbes de Bosnie.

En faisant monter les enchères et en refusant dans un premier temps de participer aujourd'hui aux négociations multipartites, le gouvernement de Sarajevo a obtenu après de longues discussions avec les négociateurs américains une clarification de plusieurs points de l'accord de Genève du 8 septembre qui comportait par ses imprécisions de forts risques de sécession.

Le gouvernement bosniaque s'efforce de lever certaines différences d'interprétation des accords de Genève qui pourraient favoriser une fu-

ture confédération entre la Serbie et les Serbes de Bosnie.

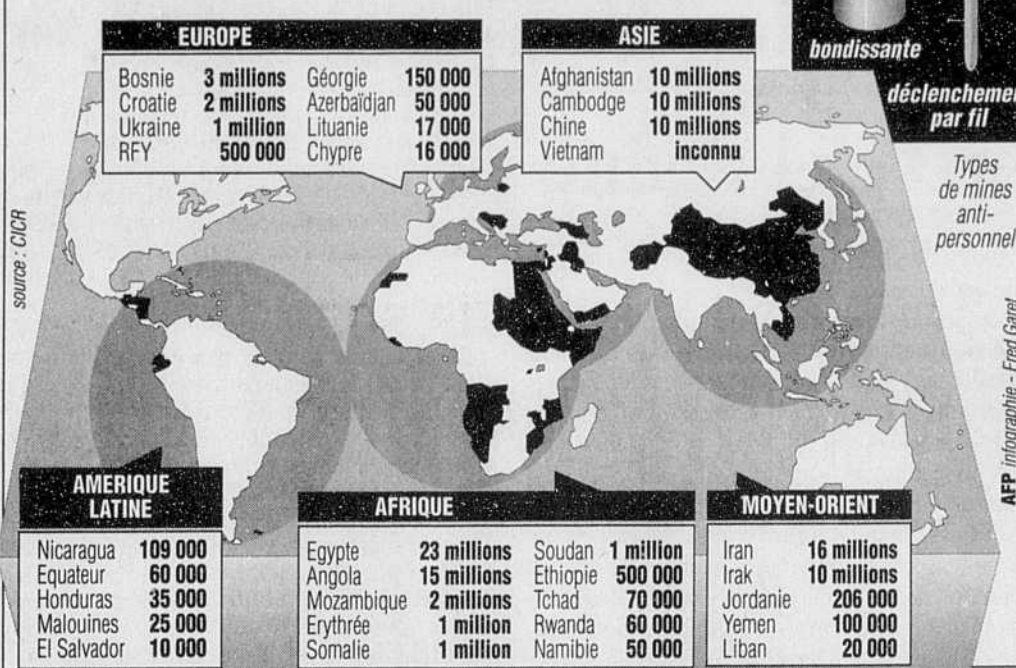
Cet accord «confirme à nouveau le fait que la Bosnie-Herzégovine continuera son existence légale en tant qu'Etat», a affirmé le premier ministre Haris Silajdzic après avoir annoncé que le gouvernement bosniaque participerait à la réunion des trois ministres des Affaires étrangères de l'ex-Yougoslavie.

L'accord conclu avec les deux émissaires américains, Christopher Hill, un spécialiste des revendications territoriales en Europe centrale, et Roberts Owen, un juriste qui a défini les statuts de la Fédération croato-musulmane, «confirme que la Bosnie conservera une structure minimale, c'est-à-dire qu'elle a la Constitution, le parlement, la présidence et le gouvernement et tous les attributs d'un Etat», a précisé M. Silajdzic.

«Le problème concerne les institutions du futur Etat (...) ainsi que la question de l'organisation de futures élections», a déclaré à l'issue de l'entretien le président bosniaque Alija Izetbegovic.

«Notre accord est plus court que celui que veut Belgrade. Ce dernier était un grand pas dans la mauvaise direction et celui-ci est un petit pas dans la bonne direction», a-t-il estimé de façon énigmatique.

110 millions de mines anti-personnel menacent la population civile



Les pays du tiers monde hésitent à interdire les mines

Vienne (AFP) — Bien que les mines antipersonnel affectent surtout les pays du tiers monde, ces derniers ne sont pas les plus «empressés» à en obtenir l'interdiction, a estimé à Vienne le ministre d'Etat allemand aux Affaires étrangères, M. Helmut Schaefer, peu avant l'ouverture hier de la conférence de l'ONU sur les armes inhumaines.

M. Schaefer a cité à cet égard l'Inde et le Pakistan, soulignant qu'une modification des programmes de production d'armes de ces pays «leur coûterait trop d'argent».

Le ministre a souligné que les mines «plastiques», échappant aux détecteurs de métaux, posent le plus grand «problème» et qu'il faut en obtenir l'interdiction totale. La Chine, l'Italie et l'ex-Yougoslavie, présentes à Vienne, figurent parmi les plus grands producteurs de ce type de mines, selon des experts.

La conférence de Vienne aura pour objet d'exercer une «pression psychologique» sur tous les pays réticents à une large révision de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques inhumaines, mais aussi sur ceux qui n'ont pas encore adhéré à cette convention, a indiqué M. Schaefer.

La plupart des 49 Etats signataires de la convention sur les armes inhumaines sont des pays occidentaux. Seuls trois sont africains.

Sept pays, auxquels s'est joint hier le Danemark, ont déjà annoncé officiellement qu'ils appuyaient une interdiction

complète de la production, du stockage, du transfert et de l'utilisation des mines terrestres antipersonnel, qui tuent ou mutilent chaque année 20 000 civils dans le monde: ce sont la Belgique, le Cambodge, la Colombie, l'Estonie, l'Irlande, le Mexique et la Suède.

L'Union européenne doit présenter un moratoire pour interdire l'exportation des mines antipersonnel.

Selon M. Schaefer, il faudra par ailleurs déterminer les instruments de vérification de l'élimination des mines antipersonnel. L'envoi sur place de missions des Nations unies s'avère délicat dans les cas de conflits régionaux ou nationaux, où les mines font le plus de victimes.

La convention de 1980 se limite aux conflits internationaux et doit être amendée à Vienne.

D'autre part, l'Allemagne présidera un groupe de travail chargé d'examiner l'interdiction des armes-laser aveuglantes, autre thème dominant de la conférence de Vienne.

Par ailleurs, une série d'explosions simulées de mines antipersonnel ont eu lieu hier devant l'Opéra de Vienne, pour attirer l'attention de l'opinion publique sur le danger que constituent ces «armes tactiques de destruction massive».

Ces simulations, auxquelles ont assisté de nombreux passants, ont été organisées le jour de l'ouverture à Vienne d'une conférence de l'ONU sur les armes inhumaines.

Controverse autour des essais nucléaires français

Rude bagarre au sein de Greenpeace

Papeete (Reuter) — À l'approche d'un deuxième tir nucléaire français, Greenpeace traverse une crise illustrée par les sanctions prises contre sa figure de proue à Mururoa, la Néo-Zélandaise Stephanie Mills.

Coordnatrice de l'association dans le Pacifique, celle-ci a été rétrogradée et son contrat ne sera pas renouvelé, a déclaré dimanche à Papeete Lynette Thorstensen, porte-parole de Greenpeace.

«Il s'agit d'une décision collective prise au sommet et entérinée par Thilo Bode, directeur exécutif de Greenpeace», a-t-elle indiqué.

Cette sanction suit de quelques jours la démission d'Ulrich Jurgens, directeur de la campagne contre les essais français dans le Pacifique Sud. Le coût de celle-ci dépasserait le montant record de 1,3 million de dollars australiens (975 000 dollars US).

«Pour l'essentiel, Stephanie a été publiquement mise en cause par Jurgens et ne méritait pas vraiment un tel degré de contestation», a ajouté Lynette Thorstensen.

D'après d'autres militants de Greenpeace, qui s'expriment sous couvert de l'anonymat dans la crainte de sanctions disciplinaires, Stephanie Mills aurait été injustement sanctionnée pour la perte du MV Greenpeace, principal navire de télécommunications du mouvement. Celui-ci a été arraisonné à la fin du mois dernier par la marine française près de l'atoll de Mururoa, quelques jours avant la reprise des essais nucléaires français. Le Rainbow Warrior II, navire-amiral de l'association, a subi le même sort.

Le MV Greenpeace avait été arraisonné par des commandos français dans les eaux internationales, car son hélicoptère s'était engagé dans la zone interdite entourant l'atoll.

Cette interception avait pris de court Greenpeace: l'association s'était initialement proposée de laisser arraisonner le Rainbow Warrior tout en maintenant le MV Greenpeace en dehors de la zone afin de coordonner la campagne.

Israël va libérer 1500 Palestiniens pour la signature de l'accord

Jérusalem (AFP) — Israël va libérer quelque 1500 prisonniers palestiniens, dont les femmes, à l'occasion de la signature jeudi à Washington d'un accord d'autonomie en Cisjordanie, a indiqué hier le chef négociateur de l'OLP.

«Une première vague d'environ 1500 prisonniers, notamment les femmes, les personnes âgées et les détenus ayant moins de 18 ans» sera élargie à l'occasion de la signature de l'accord conclu dimanche à Taba en Égypte, a déclaré M. Ahmed Koreï (Abou Alaa).

M. Koreï et d'autres responsables de l'OLP s'employaient à convaincre une population palestinienne réticente des bienfaits de l'accord, tandis que le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat s'est rendu à Aman, après Le Caire, pour expliquer les détails du document.

La question des quelque 6000 Palestiniens détenus par Israël est particulièrement sensible pour la population, et ce problème a entravé jusqu'au dernier moment les négociations entre M. Arafat et le chef de la diplomatie israélienne Shimon Peres à Taba.

Selon M. Koreï, «une deuxième vague de libérations, les prisonniers ayant passé au moins dix ans en prison, aura lieu avant les élections palestiniennes (prévues pour mars prochain). Cette deuxième vague comptera environ 1500 personnes également».

«Le reste des prisonniers seront libérés pendant les négociations sur le statut final», qui doivent commencer en mai 1996, a ajouté M. Koreï. «L'accord stipule la libération de tous les prisonniers palestiniens», a-t-il insisté.

M. Peres a cependant réaffirmé aux journalistes, après le paragraphe de l'accord de Taba, qu'à ce stade, «Israël ne libérera pas les prisonniers ayant du sang israélien sur les mains».

M. Arafat a plaidé en vain à Taba pour obtenir un calendrier précis de libération de tous les détenus.

Selon le négociateur palestinien Hicham Abdel Razek, toutes les Palestiniennes détenues doivent être libérées dès la première vague.

«D'après ce que nous savons, il y a seulement 28 femmes en prison. S'il y en a d'autres, l'accord dit qu'elles doivent aussi être libérées», a-t-il dit à l'AFP.

Plusieurs «ministres» palestiniens sont montés au créneau pour défendre l'accord, auquel les Palestiniens reprochent de laisser en place l'ensemble des 130 000 colons juifs de Cisjordanie.

«Cet accord est un pas en avant malgré tous les défauts qu'il présente», a déclaré le ministre de l'Information et de la Culture Yasser Abed Rabbo.

ANGOLA

Savimbi ne fera plus la guerre

Bruxelles (AFP) — Le chef rebelle angolais Jonas Savimbi, après 20 ans de guerre civile s'est engagé hier à Bruxelles à ne «plus jamais» prendre «le chemin de la guerre».

Il a pris cet engagement — «ni moi, ni mon organisation ne reprendront le chemin de la guerre» — devant 300 représentants d'Etats, d'organisations internationales et du secteur privé rassemblés par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au titre des pays donateurs à la reconstruction de l'Angola.

Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros Ghali, a souligné ce tournant historique, après l'échec de plusieurs tentatives de paix. Dix mois après la signature des accords de Lusaka, a-t-il dit, «les pessimistes sont démentis par les faits» et «il ne fait aucun doute que la réconciliation nationale est en marche».

L'entrevue de dimanche soir dans un hôtel bruxellois entre le président angolais Jose Eduardo dos Santos et Jonas Savimbi était la troisième depuis la signature des accords de paix. Les deux hommes s'étaient déjà rencontrés le 6 mai à Lusaka (Zambie) et le 11 août à Franceville (Gabon).

Selon Jonas Savimbi la confiance entre les deux hommes est «maintenant rétablie». L'ancien rebelle a rendu à son ex-ennemi l'hommage de s'être «élevé au niveau de l'intérêt national» et accepte désormais de bonne grâce sa prééminence. «Je soutiendrai les discours du président dos Santos et nous maintiendrons un dialogue permanent», a-t-il dit, assis à ses côtés et après avoir salué avec effusion son allocution.

Après avoir dressé un sombre tableau de la «situation difficile» de son pays qui a perdu 500 000 habitants et où 3,5 millions de personnes ont été déplacées du fait de la guerre, le président angolais y avait demandé le «soutien de la communauté internationale» et notamment le ré-échelonnement de la dette.

Dès ce premier des deux jours de travaux, certains participants se sont engagés concrètement.

É D I T O R I A L

Écraser

Lise Bissonnette

«Il ne faut pas gagner le 30 octobre, il faut écraser.»

Le climat est à l'hallali, l'orateur mord les mots, l'image est saisissante. C'est celle du mégot qu'on éteint, devenu déchet. Celle de l'insecte qu'on écrabouille, pour qu'il crève en sus de mourir. Celle du vaincu qu'on humilie, pour le malsain plaisir. Il faut en finir avec la bête.

Celui qui parle et que le ralliement fédéraliste ovationne, repu d'avance en ce dimanche 24 septembre, est une des nouvelles vedettes du NON, les recrues du monde des affaires que Daniel Johnson, chef du Parti libéral, s'adjoint et promène avec fierté. Il s'appelle Claude Garcia, il est président des opérations canadiennes de la compagnie d'assurance Standard Life, et président du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, ce qui est l'équivalent du prestigieux poste de chancelier dans les universités traditionnelles, et ce qui montre bien jusqu'où la grossièreté a réussi à s'infiltrer pourvu qu'elle parle argent.

M. Johnson ne l'a pas désavoué. Au moins soucieux du mauvais effet, seul le chef conservateur Jean Charest s'est précipité devant le premier micro pour freiner. Il n'a pas blâmé M. Garcia, mais il a admis que le camp du NON devait éviter de pécher par «arrogance».

L'arrogance n'a rien à voir ici. La métaphore de M. Garcia, savourée, préparée, applaudie, fait appel à un instinct de destruction beaucoup plus profond. Elle n'est pas le fruit du hasard. Elle est le terme logique de la stratégie fédérale qui domine le camp du NON, et que M. Johnson ne contrôle pas. Depuis toujours l'actuel premier ministre du Canada, M. Chrétien, qui a bien retenu la leçon de son maître, M. Trudeau, croit que pour en finir avec le nationalisme québécois, il ne suffit pas de refuser la conciliation: il faut affaiblir, massacrer. D'où la Loi des mesures de guerre. D'où la lutte à la loi 101. D'où la Constitution de 1982 qui sape les pouvoirs de l'Assemblée nationale. D'où le sabotage de l'Accord du lac Meech, réparation insignifiante mais inacceptable

pour les tenants de l'écrabouillage définitif.

D'où le refus cinglant, aujourd'hui, d'assortir le NON de quelque perspective de changement car même le nationalisme très modéré des Bourassa, Ryan, Johnson, est l'ennemi à abattre. Ça a marché en 1970, en 1982, en 1990, et ça marche encore. Parce qu'il tient au Canada, M. Johnson est prisonnier de ceux qui bafouent le rêve québécois d'égalité, celui de son père et probablement le sien. Et M. Chrétien réussit actuellement le tour de force de le mettre à genoux tout en le tenant debout sur les tribunes.

Il y a des gens qui voient ça, et qui aiment bien ce qu'ils voient. Car ils pensent que la résistance québécoise n'est pas une dignité, mais un poison nuisible à leurs affaires, qui seules comptent. M. Garcia en est un. La perspective de la victoire grise, il dit tout haut ce qu'il a bien compris du message d'Ottawa mais que son camp cherche à taire, ce désir fou de piétiner ceux qui vous ont si longtemps embêtés, de tuer leurs idées en même temps que de les défaire. Cela s'appelle la vengeance.

La stratégie
fédérale sort
de la bouche
de M. Garcia.

Dans un entretien qu'il accordait au *Devoir* alors qu'il était premier ministre, en juin 1994, Daniel Johnson n'était pas de ceux-là. S'il retenait le pouvoir aux élections, expliquait-il, il ne serait pas tenté d'organiser lui-même un référendum pour en finir avec la question de la souveraineté. Cette option, disait-il, «fait partie de notre fibre». Il différait de ceux qui en font «le principe d'action et l'ambition d'un peuple», mais il tenait à la préserver, elle était en lui aussi. «Il y aura toujours un relativement petit nombre de Québécois qui vont sentir que c'est totalement la solution. Et il y aura toujours la totalité des Québécois qui vont un peu sentir que ça peut être la solution», disait-il. Il parlait, s'en souvient-il, d'une chose essentielle à la vie en commun au Québec, de la «fibre» même que ses alliés d'aujourd'hui rêvent d'écraser.

Les Palestiniens, entre rêve et réalité

François Brousseau

À l'heure des accords de Taba, les Palestiniens doivent faire contre mauvaise fortune bon cœur, et surtout s'armer de patience. Il est évident que l'accord qu'ils ont signé dimanche en Égypte, avec leurs homologues israéliens, reste bien en deçà des rêves d'une «Palestine libre».

Comme les précédents, ce troisième accord israélo-palestinien depuis l'été 1993 est le reflet d'un rapport de forces où il reste clair que le gros bout du bâton, c'est bien Israël qui le contrôle.

Qu'on y songe: aux termes de cet accord, dans un premier temps, ce n'est que 30 % des territoires occupés qui passent sous autorité palestinienne: six villes et une partie d'une septième — Hébron — où vivent au total 300 000 personnes, plus une myriade de villages et de hameaux.

La «Palestine en devenir», c'était jusqu'à ce jour deux enclaves: Jéricho et Gaza. Ce sera maintenant, pour l'essentiel... neuf enclaves, dans un espace toujours globalement contrôlé par Israël.

Encore la nouvelle Autorité palestinienne ne sera-t-elle pas «souveraine» au sens d'un État: bien qu'une poste, des services sociaux, des institutions politiques «palestiniens» se mettent lentement en place, la sécurité globale du territoire et le contrôle des frontières extérieures — sans parler de l'eau et de l'électricité — restent sous la férule de Jérusalem.

Pourtant, malgré tous ces bémols qui empêchent qu'on pousse des cris de joie, l'accord de Taba représente un grand progrès. Avec Jéricho, les Palestiniens n'avaient d'autonomie que sur un centième de la Cisjordanie occupée. Aujourd'hui, c'est près du tiers. Dans leur vie quotidienne, la grande majorité des Palestiniens auront désormais affaire à une autorité poli-

tique et policière de leur nationalité.

Concrètement, cela veut dire, pour une part appréciable du million d'habitants arabes de Cisjordanie, moins de visions obsédantes — du matin au soir — d'uniformes et de chars israéliens incarnant l'occupation militaire et ses maux. Mais toujours des contrôles, cependant, pour se rendre — par exemple — de Ramallah à Bethléem, deux villes aujourd'hui «libérées».

Du point de vue d'Israël, l'accord a aussi un coût. Tout comme les radicaux palestiniens qui parlent de «trahison», la droite du Likoud, la majorité des colons des territoires, les sionistes purs et durs — comme ce Pierre Hamel, interviewé hier par *Le Devoir*, qui crie au «nouveau Munich» — sont aujourd'hui furieux... même si le texte signé ne stipule pas leur départ.

Car ce nouvel accord avec l'OLP, même «intermédiaire» (encore une fois!), même sous étroit contrôle israélien, même insatisfaisant au vu des revendications palestiniennes, consacre tout de même la fin d'un rêve: celui du «Grand Israël» qui couvrirait tout le territoire du mandat britannique d'avant 1947, du nord au sud et de la Méditerranée au fleuve Jourdain. Ce n'est pas rien.

Beaucoup reste à faire, et pas seulement dans les modalités concrètes de telles élections, de tel retrait de troupes ou de tel déplacement éventuel de populations. Car c'est d'abord dans la tête, et dans les manifestations mutuelles de bonne volonté, que tout cela réussira ou échouera.

Le chemin vers l'autodétermination palestinienne — dans le respect des droits et des légitimes préoccupations d'Israël — semble encore long, semé d'embûches... Mais les juifs n'ont-ils pas su, eux, attendre 2000 ans avant de parcourir le leur et de réaliser leur destin?

L E T T R E S

Une charge vide et sarcastique

Le Devoir publiait le 21 septembre dernier la charge vide et sarcastique qu'un certain André Normandeau adressait à l'endroit de Pierre Lemieux.

En fait, M. Normandeau, un intellectuel de palais, ne présente aucune objection conceptuelle précise. Pourquoi la promotion du respect intégral de l'individu lui donne la trouille, nul ne sait. Il n'explique pas en quoi un système favorisant l'expropriation est justifié et justifiable. Il ne réalise probablement pas que l'augmentation des dépenses publiques et des «loges» de l'industrie de la pauvreté est inversement proportionnelle à la diminution de la pauvreté.

Enfin, ce «professeur» ne connaît rien de la différence entre l'idéologie conservatrice (Klein, Robert, Doyle et cie) et l'idéologie libertarienne défendue par Lemieux.

M. Lemieux est un intellectuel intègre, auteur de cinq ouvrages inspirés que M. Normandeau aurait intérêt à lire avant de prétendre juger le monde. Vive la liberté!

Michel Kelly-Gagnon
Montréal, 22 septembre 1995

Les branchés sont-ils déconnectés?

Dans son éditorial du 18 septembre dernier, François Brousseau affirme que ce qu'il appelle la «modernité libérale» peut se marier avec l'acceptation de la différence (le nationalisme et les codes de comportement divers d'un pays à l'autre).

Il pointe à juste titre les thèmes majeurs de la pensée libérale d'aujourd'hui: culture transnationale, idéal postnationaliste et libéralisation totale des échanges économiques.

Il y aurait long à dire sur cette identification du libéralisme à la modernité. Situer le débat en ces termes généraux, à cet horizon intellectuel, permet d'occulter des réalités brutales et accusatrices: le capitalisme international avec ses gagnants et ses nombreux perdants, ses classes dominantes, ses «élites culturelles» et son abondant sous-prolétariat, c'est-à-dire les sans-emploi.

Ceux-ci, exclus de la société productive, le sont aussi, par conséquent, des discussions entre gens de bonne compagnie. S'intéresse-t-on à des perdants qu'on soupçonne, au surplus, de xénophobie et de nationalisme?

Il y aurait toute une étude sémantique à faire sur un certain vocabulaire

«culturel» contemporain qui ne représente, souvent, dans une bonne mesure, que la traduction intellectuelle de l'idéologie néoconservatrice, hégémonique à l'heure actuelle en Occident. Pour l'instant, j'émettrais l'hypothèse qu'on peut distinguer schématiquement trois sortes de droite dans nos pays: une droite «épaisse» et musclée (du type Jean-Marie Le Pen en France), une droite économique très influente (acquise au néolibéralisme) et aussi une droite culturelle (branchée, «postmoderne»). S'il existe diverses gauches, pourquoi pas aussi des droites dont la cohabitation est parfois difficile, mais souvent aisée (du moins entre les deux dernières catégories)?

À l'internationalisme des nantis, on peut en opposer un autre, un peu passé de mode mais plus que jamais nécessaire: celui des opprimés...

Jean-François Delisle
Montréal, 21 septembre 1995

Correction

Une lettre intitulée «Québec souverain: francophonie plus forte» et publiée dans *Le Devoir* du jeudi 21 septembre dernier, était signée de Mario Cholette, alors qu'il aurait fallu lire Marie Cholette. Nos excuses à l'auteur.



Hors du marché du travail, point de salut

Le Sénat américain a pris une décision historique la semaine dernière. En votant un projet de loi sur l'aide sociale, les sénateurs ont renversé une tradition vieille de 60 ans, établie au plus creux de la Dépression des années 30: la garantie que tout citoyen admissible reçoive de l'aide sociale.

Bientôt, ce ne sera plus le cas. Le Sénat a voté un transfert de responsabilité aux États, limitant toutefois les transferts d'argent. Quoi qu'il arrive, récession ou fermetures d'usines, il n'y aura pas d'augmentation des budgets pour garantir de l'aide à tout le monde. De plus, les bénéficiaires perdront leur admissibilité après cinq ans.

Le projet de loi n'est pas encore dans sa version finale; la version du Sénat doit être réconciliée avec celle, plus dure, de la Chambre des représentants, et il faut que ce compromis soit signé par le président. Des questions subsistent: l'approche de la Chambre, qui couperait l'aide aux adolescentes monoparentales et refuserait des augmentations aux mères qui deviennent enceintes pendant qu'elles reçoivent des prestations, prévaudra-t-elle? Ou encore celle du Sénat, qui ne fait pas cette incursion dans la vie sexuelle des femmes victimes de la pauvreté?

Le débat est surtout moral. La majorité de la Chambre a conclu que le problème en est un de moralité sexuelle et qu'il ne faut ni inciter à une vie amoureuse chez les adolescentes en donnant une garantie de recevoir de l'aide sociale, ni subventionner l'illegalité. Au Sénat, par contre, la majorité n'a pas voulu encourager l'avortement.

Quel que soit le résultat final, la démarche est claire. On ne veut plus payer des femmes pour élever leurs enfants. Les deux projets de loi établissent une limite à vie de cinq ans quant à l'admissibilité pour tout individu de recevoir de l'aide sociale. Les mêmes conservateurs qui dans le passé insistaient sur l'importance



GRAHAM FRASER

primordiale de la famille comme instrument clé de développement de la société américaine, préconisent maintenant le marché du travail comme solution magique.

Le conservateur Phil Gramm, sénateur du Texas, place la question de l'aide sociale au centre de sa campagne pour l'investiture républicaine à la présidence. Il réussit à rivaliser avec Bob Dole. Dans son style cru et populiste, il réclame que les millions de bénéficiaires de l'aide sociale débarquent du wagon pour aider les autres à le pousser. Il utilise constamment cette allusion imagée mais qui laisse songeur. On voit mal quel type de travail pourrait convenir à des femmes monoparentales qui savent à peine lire.

Bill Clinton a promis pendant la campagne électorale de 1992 de mettre fin à l'aide sociale telle qu'on la connaît et, l'année dernière, il a proposé un vaste programme de formation de la main-d'œuvre pour favoriser la transition de l'aide sociale vers le marché du travail. Mais la formation coûte cher. Et au lieu d'augmenter le budget alloué à cette transition, les deux projets de loi au Congrès proposent des compressions massives — entre 65 et 100 milliards \$ US sur cinq ans.

Le débat et le vote ont été révélateurs. On a pu voir le conservatisme du président Clinton, qui a félicité le Sénat pour son projet de loi. (L'idée que Clinton — qui favorise le libre-échange, la peine capitale, la prison à vie pour les coupables d'un troisième crime violent, le rôle des compa-

gnies d'assurances privées dans le système d'assurance-santé, et qui appuie cette prétendue réforme de l'aide sociale — soit un homme de gauche, comme le prétend la droite américaine, en dit beaucoup sur le climat politique américain.)

On a pu voir aussi la faiblesse de l'aile gauche du Parti démocrate. Le parti qui porte l'héritage du *New Deal*, le programme de Roosevelt pendant les années 30 et la *Great Society*, les réformes de Lyndon Johnson pendant les années 60, a été traumatisé par les résultats des élections de 1994 et il ne veut plus être vu comme le parti des défavorisés de la société américaine. Avant le vote, les représentants de quelques organisations progressistes ont convoqué une réunion avec des membres des cabinets d'un vingtain de sénateurs libéraux. La moitié ont avoué que leur sénateur était prêt à faire partie d'une minorité à 20, mais pas d'une minorité à 10. Finalement, seulement 11 sénateurs démocrates ont voté contre la loi.

Au Sénat, Daniel Patrick Moynihan de New York, auteur de plusieurs livres sur la politique, a imploré ses collègues de rejeter la proposition et, comme Cassandre, a prédit que si la prétendue réforme de l'aide sociale est adoptée, bientôt des enfants sans-abri couleront sur les grilles où les clochards new-yorkais vont se réchauffer la nuit. Seulement 10 de ses collègues démocrates ont répondu à l'appel.

C'est le dernier incident d'un conflit que le sociologue Herbert Gans appelle la guerre aux pauvres. En définissant l'aide sociale comme une cause de la pauvreté, on justifie son élimination ou sa réduction massive — tout en ignorant les effets d'une économie en transition.

Voilà le résultat de ce qui est presque devenu une nouvelle religion aux États-Unis, selon laquelle les pauvres sont corrompus par l'aide sociale et qu'ils seront purifiés par des compressions. Hors du marché du travail, point de salut.

À P R O P O S

... du militantisme du consommateur

Le militantisme des consommateurs a diminué en 1995 pour atteindre un niveau légèrement inférieur à celui de 1991.

La principale action militante des consommateurs continue d'être le refus d'acheter des produits trop chers. Plus de la moitié de tous les consommateurs ont indiqué qu'ils recherchent des produits avec emballage recyclable, des produits étiquetés «écologiques», «naturels» ou «biologiques».

Toutefois, beaucoup moins de consommateurs ont refusé d'acheter des produits dont l'emballage n'est pas recyclable ou nécessaire.

De plus, en 1995, beaucoup moins de consommateurs

ont changé de produits pour ceux qui respectent davantage l'environnement, ou cessé d'acheter des produits non écologiques.

Comparativement à 1993, beaucoup moins de consommateurs ont participé à un boycottage en 1995.

Le refus des consommateurs d'acheter des produits d'entreprises dont les politiques leur sont inacceptables est aussi remarquablement en baisse par rapport à 1993, tandis que le refus d'acheter des produits mettant en cause la moralité du traitement des animaux est inchangé par rapport à 1993.

Tendances canadiennes 1995, Conseil canadien de la distribution alimentaire.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Plaidoyer pour une loi antigangs

La criminalité associée au crime organisé est une menace incontournable à la qualité de vie des Montréalais

RÉAL MÉNARD

Député de Hochelaga-Maisonneuve

Au cours des dernières semaines, j'ai consacré beaucoup de temps à parcourir la littérature, à lire la jurisprudence et à rencontrer divers intervenants susceptibles de m'éclairer au sujet d'une éventuelle loi antigangs.

Je veux donc partager le fruit de cette réflexion. Je dois rappeler que c'est d'abord en ma qualité de député montréalais, particulièrement du comté Hochelaga-Maisonneuve où est survenu l'attentat contre le jeune Daniel Desrosiers, que j'ai cherché à approfondir cette question.

J'en suis venu à la conclusion que la criminalité, plus spécifiquement celle associée au crime organisé, est une menace incontournable à la qualité de vie des Montréalais. Pire encore, loin d'être un phénomène transitoire appelé à se résorber, le crime organisé ne peut que s'accroître sans une intervention musclée du législateur.

Je vais tenter de démontrer ce qui suit: Montréal est, de toutes les villes québécoises, la plus intéressante pour le crime organisé.

Le crime organisé est appelé à prendre de l'expansion et ce, tant au Canada qu'au Québec, en raison de l'effondrement du bloc communiste et de son intégration au marché capitaliste.

Les composantes d'une loi antigangs peuvent être compatibles avec la Charte canadienne.

Concernant le crime organisé, la définition la plus couramment admise et qui m'a été présentée par la SPCUM, «est une perpétuelle conspiration criminelle dans le but de faire des bénéfices et d'acquiescer plus de pouvoir en utilisant la peur et la corruption».

Bénéfices, pouvoir, peur, corruption sont autant de variables d'une même équation. A cet égard, il n'est pas inutile de mentionner que le modèle d'implantation du crime organisé est à toutes fins pratiques universel et qu'il se fait en trois phases.

Les dirigeants du crime organisé travaillent au contrôle d'un territoire. La guerre que se livrent les gangs de motards dans l'est de Montréal en est un exemple éloquent.

Le contrôle d'un territoire entraîne le blanchiment d'argent. Comme on le sait, la GRC a consacré beaucoup de temps et de ressources au contrôle et à l'investigation de ces activités illicites au cours des dernières années.

L'argent blanchi est investi dans des activités légales et illégales. C'est cette dimension du crime organisé qui amène les observateurs les plus perspicaces à faire des liens entre le monde interlope, la police, les politiciens et les fonctionnaires. Signalons que les corps policiers s'entendent pour dire que 20 milliards \$ sont investis annuellement au Canada par le crime organisé dans des activités légales et illégales!

Or, le crime organisé, pour détestable qu'il soit, n'est pas l'apanage de toutes les sociétés. Certaines conditions président à son établissement; au moins quatre je dirais. Et assez curieusement, ces quatre conditions sont justement des attributs de Montréal en particulier et du Québec en général.



La Jeep qui a explosé à Montréal en août dernier, tuant le jeune Daniel Desrosiers.

Le crime organisé n'est pas l'apanage de toutes les sociétés. Certaines conditions président à son établissement. Et assez curieusement, ces conditions sont justement des attributs de Montréal en particulier et du Québec en général.

Le crime organisé requiert un milieu riche à forte potentialité de bénéfices.

La prolifération du crime organisé commande un milieu ouvert relié aux autres régions, pays ou continents. On saisit donc le potentiel de Montréal avec ses principales routes transcanadiennes, ses deux aéroports, son système ferroviaire et son port international.

Le crime organisé est impensable sans un milieu libre, dénué d'oppression et de dictature.

La plus grande protection du crime organisé est la bureaucratie parce qu'elle implique que les services de justice et de sécurité soient régis par des règles strictes et complexes dont la Charte canadienne des droits est l'illustration la plus achevée.

Dans ce contexte, on ne s'étonnera pas d'apprendre que Montréal est la porte d'entrée continentale du trafic des stupéfiants et que les quatre grandes associations criminelles y ont des ramifications aussi profondes que troublantes. Ces associations sont la mafia italienne, le cartel de Cali, les motards criminalisés et la mafia russe.

Non seulement le crime organisé est-il un phénomène autochtone dans le sens de *made in Québec*, il s'enrichit aussi d'apport extérieur. En fait, le démantèlement de l'ex-URSS a provoqué l'exode d'une classe de criminels hauts de gamme. Qu'il me soit permis de citer le président du Service canadien de renseignements criminels lors de la publication de son

dernier rapport annuel en 1995: «En 1990, le ministère russe de l'Intérieur recensait 785 groupes de crimes organisés en Russie. Le même ministère en dénombre aujourd'hui 5700, dont la taille, les activités criminelles et le degré d'organisation varient, et qui étendent leur influence dans tous les États issus de l'ex-URSS. Ils regroupent au total au-delà de 100 000 membres; 300 de ces groupes opèrent maintenant à l'échelle internationale.»

L'installation de la mafia russe, voire asiatique, a contribué à relancer le débat sur la pertinence d'une loi antigangs.

Mais de quoi parle-t-on lorsqu'on réfère à une loi antigangs? Pour ma part, je souhaiterais que si pareille législation voyait le jour, elle s'articule autour des éléments suivants.

Une définition claire, non équivoque, du crime organisé, de telle sorte que soient incarcérées uniquement les personnes qui en vivent et qui s'en sont enrichies.

Une disposition qui permettrait de criminaliser l'assistance à une association criminelle permettant d'incarcérer les têtes dirigeantes de la mafia et non seulement les exécutants.

La possibilité pour un juge, lorsqu'un narcotraffiquant y est amené, d'exiger qu'il fasse la preuve de la provenance de ses biens; renverser en quelque sorte le fardeau de la preuve.

Pour les personnes déclarées membres du crime organisé, prévoir des peines d'emprisonnement plus sévères sans possibilité de libération conditionnelle.

Mettre sur pied des mécanismes d'enquête anticorruption qui permettraient de mettre à jour les liens répréhensibles entre la police, la fonction publique, les élus et le monde interlope, si tant est que ces liens existent.

Je ne prétends pas que ces éléments de contenu soient exhaustifs ou même définitifs. Il me semble cependant qu'ils esquissent un bon tableau d'ensemble.

Je sais que plusieurs esprits bien pensants feront valoir que ces dispositions vont à l'encontre de la Charte en ce qu'elles enfreignent la liberté d'association. Ces prétentions ne résistent pas à l'analyse et trois jugements ont conclu que la liberté d'association ne s'applique pas à des activités illégales.

A ce sujet, le cas le plus célèbre est celui de Frawley contre sa majesté la reine, à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, en décembre 1989. Waive Frawley, accusé d'avoir complété en vue de faire le trafic de stupéfiants, a appelé de sa condamnation prétextant que la preuve relative à ses associés portait atteinte à son droit à la liberté d'association prévu par la Charte.

Pour sa part, la cour a statué que l'accusé s'était associé à ces personnes dans le but de faire le trafic des stupéfiants et que pareille association n'était pas protégée constitutionnellement parce que l'objectif de l'association était illégal.

Voilà de quoi faire réfléchir tous les partisans du *statu quo* au nom de la sacrosainte Charte canadienne!

Cuba

Aux limites de l'asphyxie

L'effet pervers de l'interdit promulgué par la puritaine logique américaine est en train de transformer l'îlot en un vaste bordel pour les fans internationaux du Travel Sex

FRANÇOIS TOUCHETTE

Consultant en gestion de l'information

Depuis quelque temps, Cuba revient sur la sellette internationale, car deux faits majeurs bouleversent l'île de Beauté de l'Amérique du Nord. Le premier s'accorde avec un passé de 30 années qui trouve son origine dans le plus long embargo de l'histoire humaine contre un pays. Or, la nouvelle donne de l'éclatement de l'ex-Union soviétique vient changer la passoire en un mur opaque et quasi infranchissable. Cuba se meurt donc désespérément dans son péché de collectiviste du début des années 60.

L'obstacle de l'embargo décrété par son puissant voisin américain qui cette fois joue pleinement son rôle, exaspère la population et remet en question le fondement même de l'expérience utopiste de ces trois dernières décades. Dans ce contexte d'étouffement, le pétrole, véritable eau de vie de la mécanisation de l'industrie sucrière, manque cruellement pour obtenir des rendements permettant d'effacer l'ardoise au chapitre des importations. N'oublions pas que Cuba est obligé d'importer à peu près tout: de la barre à savon en passant par les médicaments et jusqu'au plus sophistiqué qu'est l'ordinateur.

Récemment, pour contrer les effets dévastateurs de la mise au ban économique sur le plan international, le régime castriste ouvrait une brèche dans sa politique économique interne en permettant la vente libre des produits de la ferme et cela, sans le sempiternel contrôle étatique des prix.

Cela, libérant du même coup un peu de la pression de la marmite sociale qui avec la défection de la propre fille de Castro chez son puissant voisin et adversaire avait atteint une poussée incontrôlable. De plus, pour contrer les effets pernicieux du tarissement du précieux liquide, le gouvernement cubain s'est tourné vers un autre partenaire commercial, riche en pétrole, soit le Venezuela, pour assurer un minimum de survie à ses habitants et son économie.

Si, par ailleurs, la seule entrée de devises fraîches en hausse demeure le tourisme, il faut aussi se poser la question si Cuba n'est pas en train de reprendre, avec l'afflux de touristes canadiens, allemands, suisses, etc., une des deux gloires sous l'ancien régime corrompu de Fulgencio Batista, soit les filles et, j'ajouterais, les garçons (l'autre élément de sa renommée était le jeu). Les plages sont devenues, au gré des années, des arènes où s'affrontent les enchères de la chair, d'où le phénomène inquiétant pour cette île de 10 millions d'habitants de l'augmentation des MTS et du sida. Pourtant, une des fiertés de cette île avant 1990 résidait dans son système médical auquel tous et toutes avaient accès. Ce qui est encore le cas aujourd'hui, sauf que le blocus le rend obsolète à cause du manque de médicaments appropriés. L'effet pervers de l'interdit promulgué par la puritaine logique américaine est en train de transformer, comme à l'époque, l'îlot en un vaste bordel pour les fans internationaux du Travel Sex.

Le commandant a vieilli et même si sa succession trouve preneur dans son frère Raoul, la gérontocratie cubaine ne peut et ne pourra se permettre de conserver son pouvoir longtemps. L'édifice du socialisme à la cubaine craque de toutes parts sous les coups de butoir de l'implacable logique de l'argent, de l'embargo et de son isolement idéologique.

Ce qui amène un second fait alarmant pour la population cubaine personnifiée par la diaspora cubaine principalement établie à Miami. Celle-ci voit enfin la possibilité, grâce à son puissant lobby au Congrès et au Sénat républicain des États-Unis, de rêver du jour où elle pourra reprendre pied sur les rivages convoités. Or, le fer de lance de cette diaspora est constitué de groupes alimentés à la petite cuillère de l'anticommunisme primaire baighnant dans une idéologie à faire frémir de peur un MacCarthy. *Le Speak guns and money* de ces groupes maintient la pression sur la Maison-Blanche pour que l'embargo soit partagé par d'autres pays comme le Canada. Ces gens rêvent de rétablir une démocratie définie par leur soin où Cuba pourrait enfin reprendre sa place comme composante des destinations soleil accessibles aux Américains et, on s'en doute, d'ajouter une plus-value à la couronne: la drogue.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumais (rédacteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Turrisia, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). **LA DOCUMENTATION:** Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ:** Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gylsaine Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). **L'ADMINISTRATION** Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Rios. **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE:** Johanne Briens (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES:** Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). **LA PRODUCTION:** Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Descomiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaidis. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.:** Marcel Couture (président), Olivier Zaidis. **LA FONDATION DU DEVOIR:** Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

Les enjeux du référendum

Nintendo social et Monopoly mondial

Voter OUI pour de vrais changements afin de bâtir un avenir pour tous

GUY PAIEMENT

Agent de recherche
Centre Saint-Pierre
Montréal

Dans le débat référendaire actuel, les partisans du OUI et du NON s'affrontent autour de la question proposée par le gouvernement. Ce que l'on voit moins, c'est l'autre débat qui a cours et qui sous-tend le premier. Il s'agit du débat social sur l'avenir de notre société.

Ces dernières années, plusieurs groupes influents ont réussi à convaincre une bonne partie de la population que l'économie était non seulement importante, mais qu'il lui appartenait de diriger l'ensemble de nos vies et de notre société. On a même tenté de faire de l'État une grosse compagnie: on se souvient du rapport Gobeil! Comme la chose est rapidement devenue impossible, on a décidé de réduire de plus en plus le rôle de l'État pour remettre aux forces du marché les marges de manœuvre qu'elles réclamaient par la bouche de certains milieux d'affaires.

Malheureusement, ces nouveaux gourous n'ont pu livrer la marchandise. De plus en plus de gens ont découvert les conséquences des «rationalisations», c'est-à-dire le chômage ou les emplois de plus en plus précaires. Ils ont surtout ressenti le grand vide créé par la mise en lambeaux du grand rêve américain. L'absence d'avenir se fait sentir chez beaucoup de personnes, chez les jeunes en particulier, et le haut taux de suicides chez ces derniers crie à toute la société cette absence de projets collectifs. Jouer au Nintendo social, où chacun es-

saie de supprimer l'autre, ne crée pas une société forte, pas plus que la sollicitation à jouer aveuglément au grand Monopoly mondial.

On comprend donc que de plus en plus de personnes et de groupes se soient mis à chercher autre chose. Lors des commissions régionales, la chose était palpable. On a parlé de «projet de société», véritable drapeau d'un nouveau Québec. Bien avant, la coalition de l'immense majorité des groupes communautaires et syndicaux, réunis dans Solidarité populaire Québec, avait accouché d'une Charte d'un Québec populaire.

Une tarte à la crème politique

Certains intellectuels se sont gaussés de cette «tarte à la crème» politique. Il n'en reste pas moins que de plus en plus de gens sont en train, à ras terre, de remettre en cause la mainmise de l'économie sur les esprits et la société. Ils redécouvrent l'interdépendance entre les dimensions économique, sociale et même culturelle des changements en cours. Une sorte d'écologie sociale et globale en est le terme pressenti et souhaité. Dans cette remise en cause, le chômage n'est plus seulement une conséquence des changements techniques et du ralentissement économique. Il devient aussi l'effritement du contrat social existant. La crispation sur le court terme qui a cours dans les entreprises et dans les banques ne fait pas seulement s'énervier les cambistes et les investisseurs étrangers.

Elle nourrit en même temps le règne du chacun-pour-soi et mine la cohésion sociale. Un pays sans long terme, sans avenir collectif, ne peut, à titre d'exemple, que laisser le chômage se développer,

comme s'il s'agissait du prix à payer pour qu'une frange étroite de la population puisse jouer au grand jeu de l'économie mondialisée. Le manque d'investissement à long terme devient ainsi la variable sociale par excellence car il exprime le refus d'imaginer un avenir pour le plus grand nombre.

Le problème, aujourd'hui, c'est que ce courant social n'a pas encore trouvé de traduction politique pertinente. Le courant de la priorité à l'économique, pour sa part, a trouvé sa niche dans le Parti libéral actuel. Son discours est cohérent, souvent simpliste, mais sûrement efficace auprès de ceux qui ont décidé que toutes ces questions non économiques font perdre du temps et menacent leurs investissements.

Le Parti québécois et l'Action démocratique, de leur côté, commencent à soupçonner la pertinence d'une approche plus large, plus intégrante. Mais ils ont beaucoup de chemin à parcourir pour y arriver. Ils devront prendre davantage au sérieux ces milliers de ressources de toutes sortes, ces mini-expériences de reprise de leur vie et de leur milieu par les gens. Et s'en faire l'écho attentif.

Entre-temps, la possibilité d'avoir son propre pays et de pouvoir décider de ses politiques, avec plus de marge de manœuvre que maintenant, devrait convaincre tous les citoyens et citoyennes qui veulent de vrais changements sociaux de la nécessité d'un OUI pour se bâtir un avenir différent.

Autrement, toute l'effervescence qui est déjà en cours et qui cherche à mieux intégrer l'économie dans la société risque d'avoir la vie dure et peut-être même de mourir étouffée. Pour le reste, il y aura du temps, après un OUI, pour un réalignement politique.

ACTUALITÉS

CHRONIQUE
RÉFÉRENDIAIRELa vérité
des patrons

On apprenait la semaine dernière que la valeur du placement de la compagnie Bombardier, dirigée par Laurent Beaudoin, dans l'Eurotunnel, a chuté de 80 %, ce qui représente une perte de 210 millions de dollars qui se répercutera par une réduction de 50 cents du bénéfice par action.

Je rappelle cette anecdote seulement pour montrer que parfois, les chefs d'entreprise se trompent, commettent des erreurs coûteuses qui affectent leurs petits actionnaires, des petits épargnants, qui leur font confiance. En ces temps où le camp du NON ballade les hommes d'affaires d'une tribune à l'autre, il est bon de relativiser leur opinion. Leur boule de cristal, parfois, s'embrouille.

J'aurais pu rappeler, à titre indicatif, les centaines de millions de dollars engloutis par la Banque nationale dans des prêts mal garantis à quelques magnats du monde immobilier canadien, dont les plus riches familles au pays, les frères Reichman et Robert Campeau. Des risques, à cette époque-là, la Banque nationale en a pris. Il est vrai qu'elle prêtait à des riches. Pardon.

Depuis une quinzaine de jours, le camp du NON utilise les chefs d'entreprise pour faire mousser son point de vue. Si les «créateurs d'emplois» votent NON, disait encore Daniel Johnson, ce week-end, ce doit être parce que la souveraineté n'a rien de bon pour l'économie.

Ces «créateurs d'emplois», selon un sondage du Conseil du patronat réalisé auprès de 300 dirigeants d'entreprises, dont les 100 plus grandes entreprises du Québec, votent NON à 88 %.

Mentionnons deux choses: d'abord que les créateurs d'emplois ne sont pas tous des dirigeants de la grande entreprise. Même les syndicats, de nos jours, par l'intermédiaire d'organismes comme le Fonds de solidarité, canalisent l'épargne des travailleurs pour créer des emplois. Parfois, ces fonds syndicaux sauvegardent des emplois que ces messieurs de la finance, ces «créateurs d'emplois» membres du CPQ, abolissent. Car au bilan des emplois, on enregistre, depuis quelque temps, autant de pertes que de gains.

En somme, il est navrant de voir l'importance que l'opinion des gens d'affaires occupe dans le discours du camp du NON. Par contraste, on doit convenir que le silence des entrepreneurs dans le camp du OUI est troublant. Car les entrepreneurs sont surtout des hommes et que la majorité des hommes, au Québec, sont en faveur de la souveraineté. Or étant donné que les hommes d'affaires ne sont pas des martiens, il doit bien s'en trouver pour le OUI. Le Conseil du patronat en a même recensé 8 % parmi ses membres.

En outre, lorsque quelqu'un de ce milieu se prononce pour le OUI, on le fait faire. Comme Claude Bélard, président du Mouvement Desjardins, qui gère un actif de 80 milliards de dollars, réduit au silence. Ou comme ce président de la société hypothécaire de la Banque de Montréal, Tom Alton, rabroué pour avoir déclaré, le 14 septembre, que sa société serait heureuse, après la souveraineté, de poursuivre ses affaires au Québec, que la rupture ne serait pas brutale, qu'il y aurait des négociations, que les économies continueraient d'évoluer, les gens pouvant être plus ou moins prospères, mais sans catastrophe.

Les hommes d'affaires peuvent avoir diverses raisons de voter NON. Mais certaines d'entre elles ne tiennent pas debout.

Les arguments du président de Bombardier, Laurent Beaudoin, peuvent-ils tenir la route: il lui faut le soutien des programmes de subvention aux exportations du gouvernement fédéral, dit-il, pour faire prospérer son entreprise. Il lui faut aussi, pour sa filiale Canadair, qui construit des avions, les programmes fédéraux de soutien à la recherche-développement. Sans parler du fait que le Québec ne reçoit déjà pas sa part de ces programmes, comment imaginer qu'un Québec souverain, 15^e économie mondiale, ne poursuivrait pas ce genre d'appui aux entreprises d'ici? D'autres ont déjà appelé que Bombardier doit, en outre, une bonne part de ses succès dans le secteur ferroviaire, de l'obtention d'un contrat fabuleux pour la construction des premiers wagons de métro à Montréal. A cette époque, Bombardier était cantonnée à la motoneige.

Il y a quelque chose qui sonne faux dans les discours d'aujourd'hui.

En outre, on dit que ce sont les hommes d'affaires qui sont les plus crédibles auprès du public sur ces questions. C'est peut-être vrai. Mais j'ai sous les yeux un sondage qui donne une plus grande crédibilité aux curés et même aux journalistes. De plus, dans le palmarès des professions les plus admirées publié en août dernier par la firme de sondage Léger et Léger, les entrepreneurs n'occupent que la 21^e place, les gens d'affaires la 23^e et les banquiers la 25^e. Les professions les plus admirées sont celles des pompiers, des secrétaires, des fermiers, des facteurs, des pharmaciens, des artistes et des scientifiques. Mais ces gens-là ne montent pas sur les tribunes.

SUITE DE LA PAGE 1

dans le processus enclenché au printemps par le ministre Léonard qui veut éliminer le Conseil métropolitain du transport en commun (CMTC) pour le remplacer, dès janvier, par une agence métropolitaine des transports. Cette agence serait majoritairement contrôlée par le gouvernement et devrait gérer les dossiers d'intérêt commun entre les trois sociétés de transport de la région (STCUM, STL, STRSM), tout comme le faisait le CMTC. Et pour financer l'abolition d'une subvention annuelle de 50 millions, le ministre propose d'imposer de nouvelles taxes.

Ces deux derniers points constituent pour l'ensemble des représentants des municipalités de la région métropolitaine des irritants majeurs. «On n'aime pas du tout le volet institutionnel de la proposition de Québec: l'agence gouvernementale va dire à la région comment gérer le transport en commun. Si le gouvernement parle de décentralisation et en même temps, prend le contrôle, c'est paradoxal. Et le mot est gentil», souligne Peter Trent, maire de Westmount et prési-

TAXES

dent de la Conférence des maires de la banlieue de l'île de Montréal (28 municipalités).

La Table des préfets et des maires veut donc renverser la vapeur et propose une structure où les élus deviendraient majoritaires avec 8 sièges contre 3 pour des représentants gouvernementaux. Déjà au printemps, le maire de Laval Gilles Vaillancourt avait souligné l'importance du «vieux principe qui dit que celui qui paie est celui qui décide».

Quant aux nouvelles sources de revenus, la Table des préfets et des maires est en train de concocter différentes propositions. Outre le fonds de développement, les élus proposeront une majoration des droits d'immatriculation qui permettrait de rejeter l'idée du ministre d'une taxe sur le stationnement.

Selon ce plan, les automobilistes de la région métropolitaine paieraient non plus 30 \$ par année, mais 50 \$ sur leur renouvellement d'immatriculation. De plus, les propriétaires de véhicules commerciaux, qui n'étaient pas touchés jusqu'à présent, devraient déboursier 30 \$ annuellement.

En bout de piste, on évalue que l'agence métropoli-

taine de transport bénéficierait de la même somme initialement prévue, soit 10 millions. Viendraient s'ajouter à ce montant, les 40 millions proposés par le ministre Léonard, prélevés sur la taxe sur les carburants (environ 0,01 \$ le litre).

Mais voilà, cette contre-proposition ne semble pas faire l'unanimité parmi les membres de la Table des préfets et des maires qui a eu, somme toute, assez peu de temps pour réagir au projet de loi. «Ce n'est pas facile de s'entendre. Les MRC les plus éloignées digèrent mal de devoir payer et de ne pas recevoir de services. Taxer dans le champ foncier demeure la méthode la plus inéquitable», estime Jean Prévost, maire de Saint-Eustache et préfet de la MRC de Deux-Montagnes.

«D'une manière ou d'une autre, on va payer. Et on ne sera pas capable de s'entendre de façon unanime. Le ministre va donc devoir trancher», dit, peu enthousiaste, Georges Gagné, maire de Delson et préfet de la MRC de Roussillon.

La Table des préfets et des maires doit présenter sa contre-proposition d'ici un mois.

CPQ

SUITE DE LA PAGE 1

le CPQ depuis le dépôt de la question référendaire et le virage dans le camp souverainiste quant à l'offre de partenariat au reste du Canada qui fait dorénavant partie intégrante de son option.

Mais si l'idée d'une association économique et politique a fait quelque peu monter l'appui à la souveraineté dans la population en général, les chefs de la grande entreprise québécoise n'ont été guère impressionnés par les promesses péquistes quant à un éventuel partenariat. En fait, le NON est encore plus fort maintenant chez les chefs d'entreprises qu'il ne l'était lors d'un sondage effectué par le CPQ en février dernier, soit avant le virage dans le camp souverainiste.

Selon M. Dufour, les gens d'affaires se prononcent en toute connaissance de cause: le CPQ leur a distribué le texte de l'entente du 12 juin entre le Parti québécois, le Bloc québécois et l'Action démocratique qui résume les grandes lignes du partenariat qui serait proposé au reste du Canada advenant un OUI.

«Les gens de chez nous savent de quoi on parle (...) Ils savent le contenu de cette entente-là quand ils disent OUI ou NON, a tranché le président du CPQ, Ghislain Dufour, en conférence de presse. De toute façon, du partenariat, il y en aura de tout temps. C'est évident. On continuera à avoir des relations commerciales [avec le reste du Cana-

da]. Mais y ajouter deux points: à quel prix?»

Effectivement, 93 % des membres interrogés par le CPQ affirment qu'advenant un OUI, «les négociations avec le reste du Canada seront longues et ardues». Sur ce plan, M. Dufour a fait remarquer la proposition contenue dans l'entente PQ-Bloc-ADQ selon laquelle un Québec souverain détiendrait un droit de veto dans le Conseil de partenariat qu'il créerait avec le reste du Canada. «Pensez-vous qu'on va aller loin dans les négociations là-dessus?» a-t-il ironisé, laissant entendre qu'une telle revendication serait inacceptable au reste du Canada.

Le sondage du CPQ, qui aurait une marge d'erreur de plus ou moins 5 %, démontre que 84 % des patrons sont complètement ou plutôt d'accord pour dire que l'indépendance du Québec entraînerait «une longue période d'instabilité politique et économique» alors que 80 % ne croient pas qu'un Québec souverain pourrait facilement renégocier à son avantage son appartenance aux traités commerciaux comme l'ALENA.

En ce qui concerne le développement économique du Québec, 83 % des répondants estiment que la souveraineté aurait un effet négatif ou très négatif pendant les cinq premières années. Plus de 80 % prévoient une baisse du dollar et une hausse des taux d'intérêt. Et les perspectives économiques ne s'amélioreraient guère à long terme, selon les chefs d'entreprises, dont 65 % envisagent des effets négatifs même après cinq ans.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

mandations visant à améliorer et accélérer la capacité de réaction des forces de paix de l'ONU. Le plan canadien prévoit notamment la création d'unités militaires d'avant-garde, mises à la disposition des Nations unies par les pays fournisseurs de troupes et destinées à être déployées rapidement sur demande du Conseil de sécurité. Le concept des unités «d'avant-garde», qui pourrait permettre à l'ONU de constituer une force militaire et civile de 5000 membres et de la déployer rapidement, forme le noyau du rapport canadien. Cette force serait placée sous le contrôle d'un état-major opérationnel, «une nouvelle entité venant combler une lacune du système onusien actuel», qui serait chargé de la planification et des préparatifs avancés qui sont essentiels pour assurer l'efficacité d'une réaction rapide.

Bien qu'il ne souscrive pas à l'option de la constitution immédiate d'une force permanente de Casques bleus, le Canada n'exclut pas non plus, à plus longue échéance, la création d'une telle force militaire onusienne permanente. Le gouvernement des Pays-Bas, qui a étudié récemment la question d'une force permanente de l'ONU, a remis un rapport concluant à la validité d'un tel concept. Le rapport

canadien souligne cependant «qu'il n'existe actuellement aucun soutien international marqué ou important, et encore moins de consensus, pour qu'une telle mesure soit prise à court ou à moyen terme».

M. Ouellet et son homologue néerlandais seront les hôtes demain à l'ONU d'une réunion de 13 ministres des Affaires étrangères qui portera sur ces questions.

Le rapport, intitulé «Les opérations de paix de l'ONU: vers une capacité de réaction rapide», aborde d'abord les réformes, structurelles et organisationnelles, que l'ONU devrait engager afin de renforcer sa capacité d'intervention rapide.

Il examine ensuite les mécanismes de planification existants qui devraient être affinés ou renforcés. Notamment les mécanismes d'alerte permettant, en principe, au Secrétaire général d'être informé par les États membres et par les organisations régionales d'un risque de crise ou de l'imminence d'un conflit.

Sur le plan plus directement opérationnel, le Canada suggère d'assouplir le système et de mieux assurer le soutien logistique des missions de maintien de la paix des Nations unies en accordant des contrats permanents à des États membres ou des entreprises non-gouvernementales, pour la fourniture de transports stratégiques, de

troupes et de matériel. Une même volonté d'instiller un caractère un peu plus «permanent» dans l'organisation et la gestion des missions de paix — souvent décrites comme chaotiques et improvisées — se retrouve dans la proposition de créer un «état-major onusien permanent de niveau opérationnel, qui serait entièrement déployable, intégré et multinational (...) chargé d'élaborer des plans d'urgence et de procéder à un déploiement rapide sur autorisation du Conseil de sécurité». Vu la complexité croissante des récentes opérations de maintien de la paix, le rapport souligne «la nécessité d'une coopération étroite entre tous les éléments placés sous l'autorité de l'ONU».

Le rapport se penche également sur l'épineuse question du financement des opérations de maintien de la paix. Il réconforte un débat international continu «pour trouver d'autres moyens de financer l'ONU et lui donner des bases financières plus stables». Il recommande la création d'un groupe d'experts qui examinerait d'éventuelles sources de financement. Le Canada avait offert l'année dernière d'examiner les moyens de renforcer la capacité d'intervention des Nations unies à la suite des nombreuses critiques adressées à l'organisation internationale, notamment pour son impuissance à arrêter le génocide au Rwanda.

ONU

SUITE DE LA PAGE 1

bombardements de l'OTAN, les succès du groupe de contact, qui, à leurs yeux, exige trop des parties, la Force de réaction rapide, enfin le tribunal international sur les crimes de guerre, qui «complique» leur mission.

Car les «onusiens» maintiennent comme un tabou le principe d'impartialité. La mission du maintien de la paix exige le consentement des parties, donc, à leurs yeux, un contact permanent avec tous les partenaires sur un pied d'égalité et l'exclusion de toute mesure coercitive: on ne peut bombarder l'un aujourd'hui, sachant qu'il faudra négocier avec lui demain. Toute prise de position ou action favorable à l'un ou l'autre camp revient à saper la confiance que doit inspirer l'ONU.

Pour les mêmes raisons, l'échec en Somalie provient de ce que l'on a voulu s'en prendre en priorité à la faction du général Aïdid, et il ne convient pas de répéter la même erreur en Bosnie. A la limite, ce tabou est même une source de fertilité: pour beaucoup d'«onusiens», seule l'organisation mondiale peut être authentiquement impartiale car elle ne s'identifie pas à des intérêts natio-

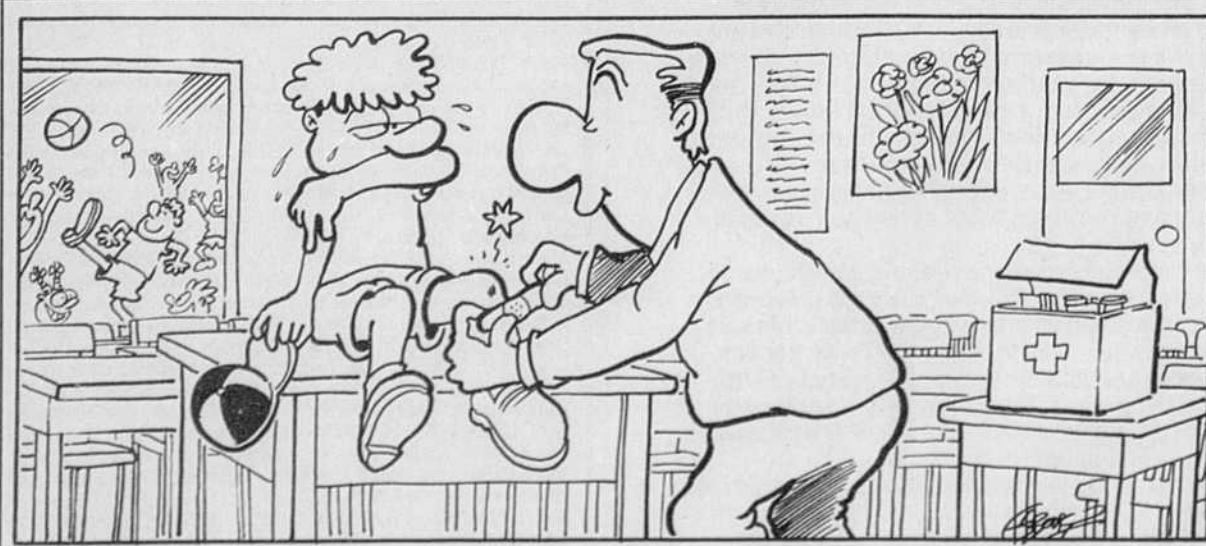
naux forcément égoïstes. Cette attitude a été vivement critiquée, même sur le plan moral: sans même parler des Serbes de Bosnie, peut-on être impartial entre les Khmers rouges, coupables de génocide, et les autres forces politiques cambodgiennes? Est-il bien raisonnable à ce propos de célébrer comme un succès l'opération de l'ONU au Cambodge alors que les mêmes Khmers rouges sévissent toujours? D'autres ont opposé à cette conception «notariale» de l'impartialité celle, plus active, du gendarme, qui sanctionne les contrevenants, donc prend partie au coup par coup. C'est précisément la combinaison de la sanction et de la médiation, de la dissuasion et de la contrainte, qui a débloqué la situation en Bosnie.

On aura compris que les représentants des puissances, et d'abord les États-Unis, voient les choses d'une tout autre manière que les «onusiens». «Big Boss», sinon «Big Brother», l'Amérique se sait la première puissance militaire du monde. Elle l'a montré en intervenant plus souvent et sur davantage de terrains depuis la fin de la guerre froide que pendant. De l'expérience d la guerre du Golfe elle retient le principe d'interventions avec de forts contingents, même à très longue distance. De

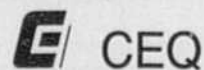
l'échec somalien, elle conclut que la participation aux opérations onusiennes doit être plus sélective.

Dans tous les cas, les forces américaines doivent rester sous commandement américain, à l'extrême rigueur sous un commandement OTAN non américain, mais «compétent». Quant à l'ONU, sa bénédiction est souhaitable, mais l'on s'en passera si des intérêts américains «fondamentaux» sont en jeu. Elle est d'ailleurs moins nécessaire pour des interventions d'ampleur et de durée limitées: l'Amérique a agi seule au Panama, à la Grenade et aux Philippines, elle aurait fait de même s'il l'avait fallu au Koweït et en Haïti.

Les Européens et quelques Américains contestent cette doctrine. Ils font valoir qu'une intervention limitée mais rapide est généralement préférable. Le temps nécessaire aux grosses concentrations américaines est souvent du temps perdu pour le règlement du conflit, qui crée pendant ce délai des situations irrémédiables. Tous s'accordent notamment pour penser qu'une réaction en force au bombardement de Dubrovnik par les Serbes en 1991, aurait évité bien des malentendus et l'enlèvement qui s'en est suivi.



Des gestes
ORDINAIRES
une action
EXTRAORDINAIRE
ENSEIGNER



LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ (514) 985-3344
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camélot et
pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559